

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DÉCRYPTAGE

Les secours en été p.3

L'EXPERT IMMOBILIER

Les nouvelles obligations des diagnostics p.11

DERNIÈRE PAGE

Le pari d'Energy Observer



CRÉATION D'ENTREPRISES

Le Rotary Club de Nice distingue cinq projets

FORMA REDONNE CONFIANCE ET INSÈRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis 24 ans à Nice, l'association azurienne propose avec succès de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle

Forma, association loi 1901, a été créée le 11 janvier 1993 par Henry Dimeglio. Situés au départ au sous-sol de la place Masséna, ses locaux se trouvent aujourd'hui au 28 de la rue de Paris à Nice. Nous y trouvons la responsable, Joëlle Moins, qui gère l'association et ses dix salariées.

Joëlle Moins, quelle sont les activités de l'association Forma ?

Elle a une double casquette : la formation professionnelle pour les salariés et pour les demandeurs d'emploi et, l'insertion socioprofessionnelle.

La formation professionnelle ?

Elle concerne des personnes de tout âge y compris celles éloignées de l'emploi, pouvant avoir des problématiques psychologiques, de confiance en soi, ou des manques ayant élevé des enfants et sans emploi depuis plusieurs années. Nous leur définissons un projet professionnel. Pour certaines de nos actions nous obtenons 60% de retour à l'emploi.

L'insertion socioprofessionnelle ?

Dès juin 1993 nous avons été conventionnés par le Département 06 pour accompagner des bénéficiaires du RMI puis RSA. Chaque année, Éric Ciotti nous renouvelle sa confiance pour des actions socioprofessionnelles ou purement professionnelles. Depuis le 1^{er} juillet 2015, nous sommes également agréés par le



Ambiance studieuse dans la salle de formation informatique.

Fonds social européen sur deux de nos actions professionnelles : l'Appui intensif emploi et la Redynamisation senior. Depuis juin 1993, donc en 24 ans, nous avons accueilli et suivi 8 250 demandeurs d'emploi.

L'appui intensif emploi ?

Comme son nom l'indique, il est... intensif. Les stagiaires sont à Forma le matin et l'après-midi, tous les jours, pendant un mois. Le but : dynamiser, acquérir toutes les techniques de recherche d'emploi sur tous les sites, y compris en spontanée.

Quel est le pourcentage de réussite de cette action ?

Avant 2011 et la crise économique, les retours à l'emploi en un mois étaient réussis à 80%. Aujourd'hui, après les attentats et les élections, nous constatons un fort ralentissement, autour de 30%.

La redynamisation senior ?

Les seniors sont âgés de 50 à 65 ans. À l'arrivée, ils sont, généralement, en perte de confiance et n'obtiennent pas de réponse à leur CV qui n'est souvent pas le reflet de leurs réelles compé-

tences. Pour cela nous avons fait des ateliers qui dispensent aussi bien des cours de développement personnel (confiance en soi, estime de soi, gestion du stress, dynamique de groupe) que du coaching par le biais d'exercices de théâtre professionnel, et bien entendu toutes ces nouvelles technologies de recherche d'emploi dont l'outil informatique. La durée de cette action est de six mois. Le retour à l'emploi est de près de 60 %, dont plus de la moitié en CDI.

Vos autres actions ?

Depuis 2009, nous sommes agréés par la Mission locale pour recevoir, à raison de cinq sessions par an, des jeunes qui bénéficient du suivi "100 chances 100 emplois". Nous développons aussi les réseaux d'entreprise. Je suis membre et secrétaire générale du Forum de l'Entreprise 06 depuis près de 20 ans. Deux collaboratrices, une fois par mois, rencontrent des chefs d'entreprise, des agences intérim, afin de faire connaître notre public et augmenter leur chance de retour à l'emploi.

**Propos recueillis par
Pierre BROUARD**

Forma, 28, rue de Paris, 06000 Nice,
tél. 04.93.92.27.26 - 04.93.92.46.52.
email : forma.association@sfr.fr

LA RESPONSABLE



Joëlle Moins

- née à Montluçon, Niçoise depuis 50 ans.
- Master de DRH à Nice. Divorcée, deux enfants.
- Juin 1993 : rentre comme

responsable à Forma.

- Parallèlement, pendant 12 ans, a donné des cours à la Fac de Lettres.

CRÉER DES LIENS

"Personnellement j'accueille en individuel tous les bénéficiaires du RSA. Être accueilli en individuel est très important, car des liens se créent spontanément, des confidences sont dites, ce qui permet de dédramatiser et d'apporter immédiatement un soutien en étant dans l'écoute et d'établir un diagnostic à l'entrée."

Joëlle Moins

LES CHIFFRES

10 salariées (100% de femmes).

8 250 demandeurs d'emplois suivis depuis 1993.

200 m² de locaux, rue de Paris à Nice.

60 % de retour à l'emploi pour les seniors.

ÉTÉ : L'ORGANISATION DES SECOURS DOIT PRÉVOIR... L'IMPRÉVISIBLE

Mer, montagne, ville : en été, les services de secours sont sur tous les fronts dans ce département qui reçoit plusieurs millions de vacanciers

Assurance tous risques

Notre département, l'un des plus fréquentés par les touristes, concentre tous les risques en été : les feux de forêt avec des surfaces boisées importantes, la plage, la mer, la moyenne et haute montagne... Apporter des secours demande technicité et moyens. Différents services, coordonnés par les mairies, le Département et la préfecture, se partagent ces tâches.

Force 06

La Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement des Alpes-Maritimes (Force 06) est composée de 208 agents qui assurent les missions des forestiers-sapeurs élargies à la gestion des risques naturels. Employés du Département, ils sont répartis sur 15 sites maillant l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

1 680 km de pistes forestières

Au programme de Force 06, l'entretien des équipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : 1 680 kilomètres de pistes, 1 582 réserves d'eau (citernes, lacs etc.), mais aussi des travaux de débroussaillage préventif, la surveillance des massifs forestiers par des patrouilles et douze postes de guet.

Tous les services mobilisés

Gendarmes des brigades territoriales et du secours en montagne, police de l'air et des frontières, police de proximité dans les villes, policiers municipaux, personnels soignants, douaniers, militaires de l'opération "Sentinelle", agents communaux, sauveteurs en mer, Protection civile, Croix Rouge, services météo...

Ils sont plusieurs milliers à être mobilisés pendant l'été, prêts à intervenir en cas de pépin.

Une mécanique précise, qui ne se voit pas, mais qui a toujours fait ses preuves au fil des années.



Des missions variées

Les pompiers disposent de sections opérationnelles spécialisées dans certains types de secours qui demandent des compétences particulières : risques nautiques (sauvetage en mer et plongeurs), risques chimiques et biologiques, risques radiologiques, interventions en milieux périlleux (GRIMP, spéléo, canyon, montagne), déblaiement, brigade canine...

Baignade

12 754 interventions (2014) pour les seuls pompiers dans les AM, depuis la petite (mais douloureuse) brûlure de méduse jusqu'à la noyade malheureusement. Cette année, le SDIS va armer 36 postes de secours à la demande des communes, sans compter les efforts déployés par les CRS, la SNSM (société nationale de sauvetage en mer) et les stations du littoral qui déploient des surveillants de baignade sur les plages.



Les CCFF sur le terrain

Les 200 membres des 29 comités communaux feux de forêt (CCFF) répartis dans le département assurent 6 800 heures de patrouille par an. Reconnaisables à leur tenue et véhicules de couleur orange, ils assurent des missions de prévention et des vigies pendant les périodes à risque. Ils apportent un appui logistique aux pompiers en cas d'incendie par leur parfaite connaissance du terrain.

Beaucoup de moyens

Environ 1 300 sapeurs pompiers professionnels et 2 500 volontaires dans les 75 centres du département. Ils disposent de 1 150 véhicules, dont 150 ambulances, 185 camions de lutte contre les feux de forêt, 50 contre les feux urbains, et d'une quinzaine de "grandes échelles" etc.

Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“
On ne peut pas
nier qu'après
le 14 juillet le
mot "islamique"
revêt à Nice
une connotation
particulière.
L'afficher sur
une façade est
problématique”

Maître Simon Daboussy,
devant le TA de Nice pour le
compte de la Ville, opposée à la
pose d'une enseigne "finance
islamique" sur une façade
d'agence de crédit.

LA GAZETTE EN ÉTÉ



Jean-Jacques Beltramo étant parti en vacances, ses dessins seront remplacés cet été par des photos amusantes, surprenantes ou décalées. Promis, on retrouve JJB à la rentrée ! Ci-dessus, des artistes du plongeon qui se livrent à un jeu dangereux près du port de Nice.

Les "prunes" vont passer à 16 euro au 1^{er} janvier.

16 euros au lieu de 17, ce sera le nouveau tarif de la contravention pour stationnement impayé ou dépassé à Nice. La première demi-heure sera gratuite partout en surface. Mais attention, la distribution de prunes sera plus généreuse car la surveillance des horodateurs sera effectuée par une société privée. Les "pervenches", libérées de ce travail, seront affectées à la surveillance et à la sécurité urbaine.

Attentat : les familles encore pleines d'interrogations

Comme le veut la loi, le juge antiterroriste Choquet a reçu les victimes et familles de victimes de l'attentat du 14 juillet à Nice (LPA de la semaine dernière). Il a présenté les investigations menées, qui ont conduit à l'incarcération de huit personnes mises en examen dans l'entourage du tueur et qui pourraient lui avoir apporté de l'aide pour commettre cet acte monstrueux ayant fait 4 50 blessés et 86 morts, dont onze enfants. Si cet échange avec le juge est évidemment néces-

saire, il n'a cependant pas permis d'apporter toutes les réponses aux questions des familles. Les avocats des parties civiles ont évoqué "un fort sentiment de frustration", notamment sur l'organisation de la sécurité ce soir tragique. Y a-t-il eu des failles, des dysfonctionnements ? Pour les victimes, le combat continue.

Antibes : le ponton illégal de l'hôtel de luxe démolit

Remous autour de l'hôtel Imperial Garoupe (5 étoiles) à Antibes où le préfet a fait exécuter une décision de justice devenue exécutoire, à savoir la démolition d'un ponton permettant à la clientèle huppée de l'établissement d'accéder à la plage privée. La dalle bétonnée avait été construite en toute illégalité et l'affaire avait débuté par une contravention dressée en... 2009.

Avocats et divorce : attention au conflit d'intérêt

Les dispositions en matière de divorce par consentement mutuel issues de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice font

l'objet d'un rappel des règles par le Conseil National des Barreaux qui indique notamment que les avocats choisis ne peuvent pas exercer au sein de la même structure professionnelle. "Chacun des époux doit avoir son propre avocat, choisi librement et de façon indépendante. En l'absence de contrôle du juge, il faut être vigilant sur le caractère libre et éclairé du consentement des parties et appliquer de façon stricte la règle du conflit d'intérêts" précise notamment le CNB.

Migrants : la force de la loi

Le berger de la Roya Cédric Herrou placé en garde à vue. L'ingénieur niçois Pierre-Alain Mannoni jugé en appel à Aix-en-Provence (trois mois de prison avec sursis requis par l'avocat général, en délibéré au 11 septembre) après la relaxe prononcée par le tribunal correctionnel de Nice. On ne peut pas dire que la "pression" exercée par la police et la justice retombe envers ceux qui apportent un soutien, peut-être illégal mais assurément humain, aux migrants qui tentent de quitter leurs pays ravagés par la guerre.

LES CHIFFRES

100 000 recrutements annuels prévus dans l'industrie d'ici 2025 au plan national (UIMM).

34 000 emplois "industriels" dans les Alpes-Maritimes.

1 M€ La Ville de Nice espère récupérer cette somme grâce au "décret Airbnb" sur les locations par internet.

134 milliards d'euros de commandes signées lors du dernier salon du Bourget, dont 40 pour Airbus.

74 millions d'habitants en France en 2050 selon l'INSEE, dont 20 millions de plus de 65 ans.

30 000 € d'amende et deux ans de prison pour abandon ou cruauté envers les animaux.

EDITO. SINCÈREMENT, VOUS PRÊTERIEZ DE L'ARGENT À UN PANIER PERCÉ ?

Il y a bien longtemps que la France n'est plus un exemple de vertu en matière de comptes publics. Sans remonter jusqu'à Colbert, il était une époque où les budgets étaient votés à l'équilibre, voire même en excédent. Alors que depuis quarante ans, au moins, notre pays doit emprunter pour boucler ses fins de mois...

Imagine-t-on un ménage obligé d'aller taper son banquier chaque année pour joindre les deux bouts, grossissant la dette en capital et intérêts à la façon d'une boule de neige ? Et surtout, imagine-t-on la réponse dudit banquier devant ce panier percé ?

C'est pourtant ce que la France fait avec une constance coupable, malgré les promesses des politiques qui se sont succédé au pouvoir depuis Georges Pompidou. Avec parfois, reconnaissons-le, des circonstances atténuantes, comme les chocs pétroliers de 1973 et 1979 qui déséquilibèrent une économie jusque là prospère, ou la grande crise des *subprimes* qui faillit emporter le système bancaire et avec lui le dépôt des épargnants. Mais pour le reste, le manque de courage politique a provoqué ces dérapages successifs

devenus maladie chronique.

La semaine dernière, un nouveau cap des tempêtes a été franchi avec ce constat accablant de la Cour des Comptes, qui a relevé que pour la période 2017-2018 le déficit ne serait pas de 2,8% comme annoncé (et promis à Bruxelles) mais de 3,2%. Et qui a estimé dans son rapport cinglant que cette glissade relevait de *"l'insincérité des comptes"*.

"In-sin-cé-ri-té" : oui, vous avez bien lu. Le poids du mot, le poids des maux. Une accusation grave, signifiant aussi duperie, malhonnêteté auprès des Français et des Européens, et j'en passe.

À en croire les Sages, les grands argentiers de l'équipe gouvernementale précédente se sont arrangés d'une situation pourtant alarmante qui est tombée d'autant plus mal que nous étions en année électorale...

Outre que le contribuable devra mettre une fois de plus la main à la poche pour boucher le tonneau des Danaïdes, *"l'insincérité des comptes"* va nous coûter cher. Notre dette se finance en effet aux trois quarts à l'étranger. Si la signature de la France est jusqu'à présent

appréciée au vu de ses capacités de remboursement, les cartes viennent d'être rebattues, et pas vraiment à notre avantage. S'il y a évidemment de la posture chez Edouard Philippe lorsqu'il pique une colère froide et parle de *"chèques en bois"* tirés avec légèreté sur des comptes déjà dans le rouge, le Premier ministre a bien raison de pester contre ce dilettantisme coupable qui économiquement ruine notre pays, et moralement sa réputation en renvoyant encore au lendemain des efforts que nous aurions déjà du accomplir depuis longtemps. La nouvelle équipe a promis de prendre ses mesures, sans augmentation d'impôts, pour que le seuil des 3% de déficit soit contenu. Il en va de la crédibilité de notre pays et de la "qualité" de sa signature pour que la France ne soit pas l'ami insincère de l'Europe.



J.-M. CHEVALIER

LE COCKTAIL DES EXPERTS-COMPTABLES



Les Entrepreneariales, Studyrama, les ateliers pour la création d'entreprises avec la CCI, la nuit de l'orientation, les opérations avec le RSI, Pôle Emploi, l'URS-SAF, l'administration fiscale...

La Commission administrative de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie des commissaires aux comptes s'investit chaque année dans les manifestations en direction du grand public, des lycéens

et étudiants, pour mieux faire connaître les métiers du chiffre. Pour remercier les soixante-douze professionnels azuréens qui ont participé à ces opérations au cours des douze derniers mois, Sylvie Roulle, présidente de la Commission administrative 06, et les membres de son bureau, ont organisé ce lundi une soirée cocktail dînatoire sur la terrasse de l'hôtel Plaza à laquelle de nombreux invités ont partici-

pé, dont Jean-Marcel Giuliani, président du Tribunal de commerce de Nice, lui-même expert-comptable.

Devant le décor grandiose du coucher de soleil sur les toits de Nice et sur la mer, ce fut aussi l'occasion de remercier l'ancien président Jean-Christophe Forestier pour son investissement personnel pendant les quatre années passées à la tête de la Commission.

CANNES : UNE BOURSE POUR PASSER LE PERMIS

Parce que passer le permis de conduire coûte cher et que cette dépense n'est pas accessible à toutes les familles, la Ville de Cannes a créé une bourse de 900 euros maximum attribuée à des jeunes en échange de 70 heures de travail d'intérêt général. Les onze premiers lauréats ont été reçus par le maire David Lisnard et par son adjointe à la culture et à la jeunesse pour les féliciter de leur engagement citoyen. Bonne route et prudence !

TOURISME : L'A 380 D'EMIRATES À NICE

L'A 380 d'Emirates va se poser tous les jours de l'été à Nice en provenance de Dubaï. Avec 7 200 sièges chaque semaine, cette liaison quotidienne représente un fort et stratégique potentiel de développement pour le territoire azuréen, qui accueille déjà chaque année plus de 500 000 visiteurs originaires du Moyen-Orient, de Chine, d'Asie, du Japon et d'Australie. La Côte d'Azur enregistre un pic de fréquentation de la clientèle du Moyen-Orient en été avec 45% des séjours annuels effectués en juillet-août.



ROTARY CLUB DE NICE : AIDER LES JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Le premier club niçois, fondé en 1924, a créé un prix pour mettre en valeur des initiatives remarquables dans le domaine économique. Cinq lauréats récompensés cette année

Le Rotary International est surtout connu pour ses actions en faveur de la santé publique. Par l'investissement de ses membres depuis plus de vingt-cinq ans, il a ainsi contribué à l'éradication de la poliomyélite, une maladie qui touchait cruellement les enfants et dont il ne reste plus que quelques poches résiduelles de part le monde. Mais, parce qu'ils sont dans la vie de tous les jours et qu'ils partagent les mêmes préoccupations que la population, les Rotariens du Club de Nice ont décidé de donner un coup de main aux jeunes créateurs d'entreprises.

"Servir d'abord"

"Nous avons bien conscience que les entreprises créent la richesse et l'emploi qui permettent à nos familles de vivre sur la Côte d'Azur et de s'épanouir" commente François Talon. *"Depuis quatre ans maintenant, notre club met à l'honneur et récompense des initiatives intéressantes pour leur aspect économique et humain. En cela nous sommes fidèles à notre devise: servir d'abord".*

Le Rotary Club de Nice siège au comité d'agrément de la plateforme Initiative Côte d'Azur. Ce qui lui permet de voir passer - et



François Talon, qui a créé il y a quatre ans le prix Rotary pour la création d'entreprise.

de sélectionner - les initiatives les plus intéressantes qui veulent intégrer ce réseau associatif de financement des créateurs d'entreprise.

"Les années précédentes, nous avons choisi des sociétés du commerce, de l'artisanat et des services. La démarche est identique pour 2017 et

nous récompensons des lauréats sur les critères de sérieux et de création d'emploi" poursuit François Talon.

Engagées dans la vie économique du département, les Petites Affiches des Alpes-Maritimes se sont évidemment associées à cette opération en remettant un prix,

ainsi que les autres partenaires : le Centre de Gestion Agréé 06, la Banque Populaire Méditerranée, la société Manutan et Frédéric Chauvin assurances AXA. Le prix de la création d'entreprise 2017 sera remis par le Rotary Club de Nice.

Un bon millésime 2017

Cinq entrepreneurs aux profils très différents ont donc été mis à l'honneur ce mardi. Un bon millésime 2017, qui rassemble un poissonnier, des solutions de maintenance de machines à distance, des pressings HQE, le recrutement de personnels dans l'événementiel et une affaire de sécurité incendie pour les entreprises.

On retrouvera ces initiatives dans les pages suivantes

INITIATIVE NICE CÔTE D'AZUR



Sébastien Berton, président de la plateforme Initiative NCA

"Nous sommes heureux de nous associer à cette opération qui met en avant l'entraide économique et ceux qui prennent des risques en entreprenant, en créant leur propre emploi et d'autres demain.

Notre plateforme accompagne ces initiatives, participe à leur financement par des prêts.

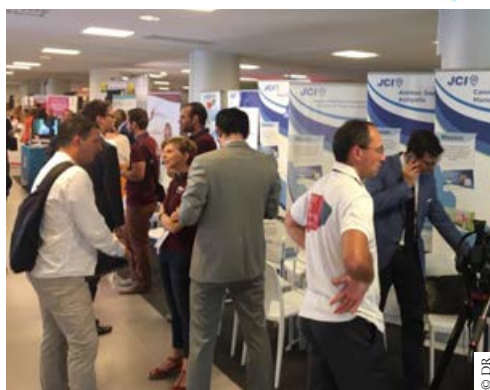
Nos services sont gratuits, une entreprise accompagnée a trois fois plus de chance de survie que celle qui se lance seule dans l'aventure"...



DES CLUBS QUI S'ENGAGENT !



Fiers de leur devise "Servir d'abord, les Rotariens niçois forment un groupe dynamique qui s'investit dans la vie de la région.



La valeur n'attend pas le nombre des années, et les membres de la Jeune Chambre Economique de Nice Côte d'Azur le prouvent par leurs actions.

PRIX : LES LAURÉATS EN VEDETTE



Les lauréats à l'issue de la remise des prix.

C'est un bon millésime ! Les cinq lauréats récompensés cette année par un prix de la création d'entreprise ont, une fois encore, bluffé le nombreux public venu assister à la cérémonie mardi soir au CEEI de Nice. Tous avec un profil différent, mais une même volonté de se jeter dans le bain pour créer - ou reprendre - une entreprise, la faire vivre et créer des emplois.

Les Rotariens, la Plateforme Initiative Côte d'Azur représentée par son président Sébastien Bertoni, la Jeune Chambre Économique Nice représentée par sa présidente Sabrina Chibane, les chefs d'entreprises du bassin niçois, Franck Martin conseiller municipal et métropolitain représentant Christian Estrosi; Fabien Paul représentant la CCI-06; Georges

Bisson, représentant la CMA, Jean-Louis Bonaud Vice-Président du CGA06 et bien d'autres personnalités ont tenu à féliciter les lauréats qui se sont vu remettre des chèques de 1 500 et 2 000 euros pour démarrer leurs activités dans les meilleures conditions.

Une soirée qui s'est achevée autour d'un cocktail.

JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE



Sabrina Chibane, présidente de la JCE Nice Côte d'Azur

"Ces prix entrent dans le cadre de nos valeurs et des actions que nous menons pour le développement économique. Il faut récompenser les jeunes talents.

De plus, nous sommes proches du Rotary car beaucoup de nos membres arrivés à l'âge limite (40 ans) poursuivent leur engagement dans ce grand mouvement international. Nous avons participé à l'organisation de cet événement et plusieurs de nos membres ont fait partie du comité de sélection".

PRO PHIL PLAN : DES COMPÉTENCES, UN EMPLOI...

PRIX DU ROTARY NICE CÔTE D'AZUR



Richard Abbyad, président du Rotary Club de Nice

"Le Rotary est un réseau de professionnels qui s'entraident, qui font du social et s'investissent dans des causes de santé. Avec ces Prix de la création d'entreprises, nous voulons aider ceux qui par leur travail vont améliorer les conditions de l'emploi sur le bassin de Nice. En quatre ans, nous avons primé seize entreprises qui, toutes, existent encore et ont créé des emplois."

À 52 ans, on est jeune et plein d'énergie. Chacun en est persuadé, sauf le monde de l'entreprise, qui peine encore à embaucher des seniors. Alors Philippe Bauquiel, au chômage car en décalatresse avec son dos, a pris son courage à deux mains pour créer sa propre affaire.

"Pas évident de retrouver du travail avec le statut de handicapé. J'ai alors eu décidé d'utiliser mes compétences professionnelles compatibles avec un nouveau job" explique l'entrepreneur.

Dix-sept années comme technicien, puis comme chef de dépôt outillage et d'expédition ont complété une première expérience dans le domaine de la sécurité. Alors Philippe a créé PRO-PHIL-PLAN, une SAS pour réaliser des relevés de plans de sécurité incendie pour les entreprises et plus généralement les lieux recevant du public.

Il a reçu l'aide de l'association "Reflets" puis de la plateforme



Philippe Bauquiel : du courage à revendre !

Initiative PACA qui ont guidé ses premiers pas d'entrepreneur. Cette semaine qui marque l'envol de PRO-PHIL-PLAN, Philippe a déjà un emploi du temps chargé avec un rendez-vous chez le banquier-assureur et l'achat d'un scooter pour faciliter ses déplacements, avant d'aller tra-

vailler chez son premier client.

"C'est sûr, il faut ce bouger, mais ça vaut le coup". Il démontre que rien n'est impossible quand on a du courage et de la volonté, même si l'on a mal au dos...

Il a reçu le "Prix spécial du Rotary" d'une valeur de 2 000 €.

RIEN N'A(R)RÊTE QUENTIN LE POISSONNIER !

PRIX DU CENTRE DE GESTION AGRÉÉ



Jean-Louis Bonaud,
vice-président du CGA-06

"Le CGA est un organisme technique constitué entre les experts-comptables et les services fiscaux. Dix mille PME et TPME du département y adhèrent. Outre les avantages fiscaux, elles y trouvent une formation bien utile dans un monde qui bouge. Notre rôle est d'accompagner les entreprises dans leur développement".

À 28 ans seulement, Quentin Lorotte va accrocher son enseigne "Quentin le poissonnier" rue Bonaparte à Nice. Lorsque le carrelage et le matériel de froid seront posés dans sa boutique (auparavant un magasin de prêt à porter), il ouvrira sans attendre dès la fin de ce mois.

Une belle aventure pour ce jeune homme, Meilleur Apprenti de France en 2008, finaliste du Meilleur Ouvrier de France en 2015 ! Qui a également remporté d'autres prix depuis qu'il exerce sa profession apprise à l'école de la poissonnerie de Rungis, dont il est sorti avec un diplôme de poissonnier-traiteur au bout de trois ans.

"Pour acquérir de l'expérience, j'ai travaillé dans des poissonneries traditionnelles en région parisienne. En arrivant sur Nice, j'ai tout de suite imaginé que la rue Bonaparte est l'endroit idéal pour proposer mes produits originaux, souvent inconnus ici



Quentin Lorotte ouvre son commerce dans quelques jours rue Bonaparte,

sur la Côte d'Azur".

Quentin dispose en effet d'un réseau international de fournisseurs avec lesquels il travaille depuis longtemps. Sur son étal, on trouvera par exemple des murex, sorte de bulots qui produisent le

pourpre, et d'autres poissons, coquillages et crustacés exotiques. S'il travaillera seul pour démarrer, il sera fera aider par une personne dès septembre. Rien n'arrête le jeune poissonnier !

Prix du CGA-06 de 1 500 €.

I.O. THINK SOLUTIONS... À DISTANCE



Julien Dalmasso et Jérémy Mirouf, fiers de leur prix.

Mettre en place des solutions I.O.T., quesaco? Les ingénieurs en informatique vous diront qu'il s'agit de l'acronyme d'Interest Of Thing, mais comme moi vous ne serez guère plus avancés. Alors laissons la parole à Julien Dalmasso, 33 ans, ingénieur informaticien niçois, pour présenter l'entreprise au sein de laquelle il est associé avec Jérémy Mirouf, 32 ans, ingé-

nieur et aussi... niçois.

"Nous proposons aux industriels ayant des machines de pouvoir se connecter pour faire de la maintenance à distance et éviter les déplacements. Sur un écran, nos clients peuvent visualiser tout ce qui est connecté et agir, sortir des reportings etc".

I.O.T. Solutions met à leur disposition un portail en marque blanche sur lequel il pourront

communiquer, mettre leur logo, nom de domaine. Mais aussi une plateforme web avec des fonctionnalités, des widgets personnalisables.

La SAS des deux ingénieurs niçois été créée en avril 2016. Outre ses fondateurs, elle a embauché un salarié actionnaire et un contrat d'apprentissage.

Elle a reçu le Prix Manutan de 1 500 €.

PRIX MANUTAN

Sofian Saadaoui, directeur des ventes

"Notre entreprise est familiale. Elle est née en 1966, son créateur André Guichard a débuté en vendant son appartement et en installant son affaire dans un petit garage. Le groupe est aujourd'hui dans 17 pays, avec 25 filiales et réalise un chiffre d'affaires de 683 M€. L'entreprise Manutan distribue des biens et des équipements auprès des entreprises. Elle a gardé ses valeurs, son éthique basée sur l'humain. Elle accompagne l'innovation, c'est le sens de notre présence à cette remise des prix".



O'VIVE PRESSING : DÉJÀ CINQ REPRISES !

PRIX DES PETITES AFFICHES



François-Xavier Ciais, directeur des Petites Affiches

"Aux Petites Affiches nous partageons le même regard et les mêmes valeurs sur l'entreprise que le Rotary, la Jeune Chambre économique et la plateforme Initiative Côte d'Azur, car nous sommes avant tout des entrepreneurs au service des entrepreneurs. Acteur de la vie économique, et accompagnant au quotidien les chefs d'entreprises nous sommes à la base de l'aventure entrepreneuriale puisque nous publions les avis de constitution et autres formalités indispensables au démarrage et à la bonne marche de l'entreprise."

Parce qu'ils sont dangereux pour la santé et l'environnement, les produits solvants utilisés ces dernières décennies dans les machines pour le nettoyage à sec des vêtements n'ont pas donné bonne presse... aux pressings. À tel point que ces appareils seront interdits en 2021 et qu'une nouvelle génération fonctionnant à l'eau avec des produits biodégradables arrive sur le marché pour les remplacer. "Le secteur est en pleine mutation, et c'est ce qui nous a attiré" explique Francis Barbé, 49 ans, ancien cadre de la région parisienne, associé avec Olivier Lemoine, 48 ans, même profil. Ils viennent de créer sur Nice O'Vive Pressing.

Reprise de salariés et création d'emplois

Les deux amis, qui ont chacun des attaches familiales dans la région, se sont rapprochés de l'association "Cédants et Repreneurs d'Affaires" qui leur a notamment proposé la reprise d'un pressing. "C'était inattendu, on ne connaissait pas le secteur, ça tombait bien on avait envie de



Francis Barbé, recevant son prix des mains de François-Xavier Ciais.

faire des choses nouvelles".

Olivier et Francis signent leur premier rachat au début avril. Aujourd'hui, ils sont à cinq pressings en activité sur Nice et emploient neuf salariés qui attendent l'arrivée d'un dixième employé encore en cours de recrutement. Et ils viennent d'acquiescer un 6^{ème} pas-de-porte, toujours sur Nice, il y a seulement quelques jours.

O'Vive Pressing utilise évidemment la nouvelle génération de machines. "Elles nettoient à

l'eau sans solvant. Nous sommes engagés dans une démarche éco-responsable". Les deux entrepreneurs commencent maintenant à regarder autour de Nice pour continuer leur développement. "On envisage jusqu'à dix pressings dans les deux ans".

Ils ont aussi misé gagnant avec l'accompagnement des vendeurs, qui leur ont appris les ficelles du métier, pour travailler bien et sans pression...

Prix des Petites Affiches de 1 500€.

STAFF BOOKER : CE N'EST PAS DU CINÉMA !

Une suite logicielle adaptée aux contraintes du monde de l'événementiel, en particulier à la problématique des recrutements. C'est l'idée qu'a développée Arnaud Rochette, créateur de Staffbooker, et qui lui vaut d'être distingué par le Rotary dans un domaine aussi original qu'inattendu.

"Il s'agit de gagner du temps et de l'efficacité" explique le jeune entrepreneur de 32 ans. "Dans nos métiers, les missions sont très diversifiées, les emplois ont des durées souvent limitées, de quelques heures à quelques jours". Sa solution permet donc de fluidifier les relations entre les recruteurs et les candidats, lesquels disposent avec Staffbooker d'une application mobile pour rechercher des missions de travail.

Bien sûr, la suite logicielle permet la signature électronique, la géolocalisation et autres fonctionnalités facilitatrices. Dans notre région qui reçoit



Arnaud Rochette récompensé pour la création de sa 2^{ème} startup.

beaucoup d'événements festifs, culturels et sportifs, ainsi que des tournages de films (2627 journées pour 60M€ d'investis), l'entreprise d'Arnaud Rochette, hébergée au CEEI,

dispose d'un joli "créneau". Elle peut aussi s'exporter facilement. C'est la 2^{ème} startup créée par le jeune Niçois.

Prix Banque Populaire Méditerranée de 1 500€.

PRIX BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

Catherine Brun, Banque Populaire Méditerranée

"Notre banque agit sur un grand territoire, sur plusieurs départements de PACA. Historiquement, elle a toujours été la banque des artisans et des commerçants, des créateurs d'entreprises que nous sommes contents d'aider".



GRASSE : DE NOUVEAUX MAGISTRATS INSTALLÉS



Le président Janas entouré des magistrats du TGI de Grasse lors de l'audience solennelle d'installation de mardi.

Un magistrat du parquet et onze magistrats temporaires ont été installés ce mercredi au Tribunal de Grande Instance lors d'une audience solennelle présidée par Alain Janas. Le procureur adjoint de la République, M. Bonnifay, a expliqué lors de ses réquisitions pourquoi ces nouveaux magistrats sont qualifiés de "temporaires" : ils siégeront en effet pendant une durée de cinq années car ils ont été nommés dans le cadre de la réforme qui a entériné la fin de la justice "de proximité".

La disparition des tribunaux de police

Le président Janas a précisé que deux événements sont intervenus depuis le 1^{er} juillet : d'abord la disparition du tribunal de police "tel qu'on le connaissait" à Cannes, Grasse, Cagnes et Antibes. Les contraventions de 5^{ème} classe seront désormais jugées par le TGI à Grasse. Pour autant, des "audiences foraines" seront régulièrement organisées à Cagnes, Antibes et Cannes pour permettre aux justiciables de ne pas être obligés de venir devant

le tribunal jusqu'à Grasse.

M. Janas a souligné la diversité d'origine de ces onze nouveaux magistrats, qui se trouvent être d'anciens notaires, avocats, policiers, chefs d'entreprises, etc. tout à fait "*aptés de part leurs expériences professionnelles précédentes à rendre une justice ancrée dans la vie civile*".

M. Yvon Hibon a été installé comme substitut.

Cette audience s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, dont le sous-préfet Philippe Castanet, les bâtonniers Farneti et Rodriguez, les magistrats et fonctionnaires du tribunal, les élus et les représentant des forces de l'ordre.

Les magistrats "temporaires"

- **M^{me} Catherine Aramal**, enseignante à l'Edhec Nice, DEA de Droit des Affaires, avocate inscrite aux barreaux de Lyon puis à Nice, ancienne juge de proximité à Digne et Grasse.
- **M^{me} Christiane Delaire**, ancien notaire ayant exercé à Monaco, Beausoleil, Menton. Elle se verra confier les dossiers de successions.

- **M^{me} Brigitte Gravelo-Marconi**, conseil juridique avant d'intégrer un cabinet d'avocat à Nice, puis juriste à Monaco.

- **M. Didier Iermoli**, diplômé en RH, spécialiste des questions juridiques dans plusieurs sociétés.

- **Gilles Le Cam**, ancien commissaire de police à Villeneuve-sur-Lot, Saint-Tropez, Menton, divisionnaire de la PAF sud-Marseille.

- **Olivier Lemaire**, DESS de droit notarial, avocat, diplômé de science-Po Paris.

- **M^{me} Elisabeth Medioni**, magistrat retraité, qui a débuté sa carrière comme avocat à la Cour d'Appel de Paris. Sera chargée du contentieux de la construction.

- **M. Daniel Piboux**, spécialiste du droit fiscal, qui fut conservateur des hypothèques à Nice.

- **M. Marcel Richard**, ancien DG et DRH dans de grandes entreprises, ancien conseiller prud'homal.

À tous, Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes présentent leurs félicitations.

J.-M. Ch

INNOVATIVE CITY : LE RENDEZ-VOUS DU FUTUR

Le salon Innovative City, qui s'est déroulé ces mercredi et jeudi au palais Acropolis de Nice, a tenu toutes ses promesses en attirant des milliers de visiteurs représentant le monde de l'entreprise.

Les enseignes de la région étaient bien représentées parmi les cent cinquante exposants qui, de la startup pleine de promesses au grand groupe international, ont présenté leurs nouveaux "produits" issus de la recherche et du développement des nouvelles technologies.

La CCI-06, la Métropole et la Ville de Nice, la région PACA, les différents syndicats professionnels (BTP, APPIM, UIMM, UPE-06 etc.) ont apporté leur soutien à cette initiative qui conforte l'activité sur notre territoire en créant des emplois.

Ces journées ont permis aux décideurs de découvrir les nouveaux services qui, demain, transformeront la gestion de nos villes et agglomérations. Ils ont pu participer à de nombreuses conférences et tables rondes, pour partager les expériences déjà engagées ailleurs.



Les visiteurs ont été nombreux sur les stands d'Innovative City.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ : DEUX NOUVEAUX DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES POUR LES BAUX DEPUIS LE 1/07/2017

Amiante, plomb, performance énergétique, termites, gaz, électricité, mэрule, radon... Les diagnostics à effectuer avant de mettre un logement sur le marché sont toujours plus nombreux et dépendent notamment de sa date de construction.

Considérées comme dangereuses, les installations électriques défectueuses sont à l'origine de nombreux accidents, pouvant parfois être dramatiques. On déplore annuellement en France une centaine de décès dus à des incendies ayant pour origine une défaillance de l'installation électrique domestique. De même pour les installations de gaz, tous les ans il est à regretter près d'une centaine de décès dus au monoxyde de carbone.

C'est ainsi que deux nouveaux diagnostics viennent compléter la liste de ceux exigés et à annexer en matière de location à usage d'habitation (vide ou meublée). D'un contenu analogue à ceux prévus en cas de vente, les diagnostics gaz et électricité réalisés pour les besoins d'une location consistent à détecter les anomalies et défauts susceptibles de présenter un danger pour les occupants du logement.

Pour mémoire, le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent précise depuis plus de 15 ans que le logement donné à bail

doit satisfaire à certaines conditions, au regard de la sécurité physique et de la santé des locataires.

Ce décret dispose notamment que le logement loué par le bailleur, pour répondre aux normes de décence, doit comporter : *"Les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité définies par les lois et règlements et sont en bon état d'usage et de fonctionnement (...)"*

Un réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès ainsi que le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables à la vie quotidienne."

Depuis la loi dite Alur du 24 mars 2014, l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que le contrat de location doit comporter en annexe un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, lors de sa signature ou de son renouvellement qui comprend notamment un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

l'usage désormais habituel en pareille matière, cet état doit respecter un modèle établi par arrêté ministériel. L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé quant à lui après le disjoncteur général propre à chaque logement et jusqu'aux prises de courant. Il est établi lui aussi selon la méthodologie et le modèle définis par arrêté ministériel et doit être dressé par un professionnel certifié. Les diagnostics (gaz et électricité) établis à l'occasion de la vente du bien (articles L.134-6 et L.134-7 du CCH) peuvent être annexés au contrat de location, dès lors qu'ils ont été établis depuis moins de six ans. Par ailleurs, certains documents de substitution peuvent tenir lieu de diagnostic, sous réserve



Par Maître Cyril SABATIÉ
Avocat à la Cour - Cabinet LBVS AVOCATS
Ancien Directeur Juridique de la FNAIM.

COMME EN MATIÈRE DE VENTE IMMOBILIÈRE LA VALIDITÉ DE CES DIAGNOSTICS EST DE SIX ANS

C'est ainsi désormais que les logements comportant une installation intérieure de gaz en fonctionnement réalisée depuis plus de 15 ans ou dont le dernier certificat de conformité date de plus de 15 ans doivent faire l'objet de ce diagnostic dédié.

Il en est de même pour les locaux d'habitation comportant une installation intérieure de gaz en fonctionnement réalisée depuis plus de 15 ans ou dont le dernier certificat de conformité date de plus de 15 ans.

Notons que l'état de l'installation intérieure de gaz doit être relevé et réalisé sans démontage d'éléments de l'installation. Selon

du respect de la durée de validité de six ans (cf. art 5 du décret n° 2016-1104 du 11 août 2016).

L'entrée en vigueur de l'obligation d'annexer aux baux d'habitation les états relatifs à l'installation intérieure de gaz et d'électricité diffère selon le type du logement et sa date de construction :

- Ils doivent être annexés aux baux conclus **depuis le 1^{er} juillet 2017** pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1975.

- Pour les autres logements, ils devront être annexés aux baux conclus **à compter du 1^{er} janvier 2018**.

LES RÉFÉRENCES

- **Décret** n° 2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location (JO du 13/08).

- **Décret** n° 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location (JO du 13/08).

- **Arrêté** du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

- **Arrêté** du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

- **Arrêté** du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

N.B. : Par une décision du 7 juin 2017 le Conseil d'État a annulé l'arrêté du 10 août 2015 (modifiant celui du 8 juillet 2008) qui définit le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

LES CHIFFRES

59% des installations de gaz présentent au moins une anomalie.

54,4% des installations d'électricité sont défectueuses avec au moins trois manquements.

Source :

Réseau de diagnostiqueurs Ex'im, enquête nationale sur la base de plus de 100 000 diagnostics électricité et 55 000 diagnostics gaz

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

**Roquefort-les-Pins : Des logements, des commerces, des équipements
et des services, des espaces publics**



Dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, la municipalité souhaite réaliser une opération mixte comprenant des logements, des commerces, des équipements et des services ainsi que des espaces publics sur un périmètre de 4,8 hectares, situé de part et d'autre de la RD 2085. *Conseil municipal, 19 juin 2017 -* (Photo illustration : La Mairie de la Ville DR)

BLAUSASC

2,97 M€ pour une école

La commune va faire construire une école à la Pointe de Blausasc. Elle comprendra un parking semi-enterré. L'avant-projet sommaire table sur un budget de 2,97 M€ HT.

406 500 € pour l'amélioration esthétique du réseau électrique

Des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique sont prévus au quartier La Pallaréa. Ils sont confiés au Syndicat Départemental de l'Électricité. Un chantier estimé à 406 500 € TTC.

Une piste cyclable

La commune a prévu de réaliser la deuxième partie de la piste cyclable. Elle a, à cette fin, acquis des terrains à la Génovèse.

Conseil municipal 19 juin 2017

ISOLA

150 000 € pour la place Vieille

La commune souhaite réaménager la place Vieille avec l'utilisation de pierres naturelles. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 150 000 euros HT.

Conseil municipal, 19 juin 2017

PUGET-ROSTANG

Travaux de voirie

Des travaux d'aménagement, de réseaux et d'une place de retournement vont être réalisés chemin de Lara.

La commune a aussi prévu de procéder à la réfection du parking devant l'auberge communale et l'enrochement sous le parking.

Conseil municipal, 26 juin 2017

EZE

516 000 € pour le réaménagement de la surface de la Place du Général De Gaulle

En lien avec la construction du parking souterrain, la commune souhaite voir réaliser le réaménagement de la surface de la Place du Général De Gaulle. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 516 000 € TTC.

Conseil municipal, 20 juin 2017

BEAUSOLEIL

Importants travaux au domaine Charlot. Recherche d'un assistant maître d'ouvrage.

La commune va procéder à des travaux de restructuration, de rénovation, de réhabilitation, d'extension, de construction, d'aménagement paysager du domaine Charlot. Elle va, pour ce chantier, s'entourer des conseils d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Conseil municipal, 12 juin 2017

SAINT MARTIN D'ENTRAUNES

Réhabilitation de la source de Cheylan

La commune a prévu de réaliser d'importants travaux de réhabilitation de la source de Cheylan qui alimente le village, la rive gauche du Var et les hameaux des Filleuls et des Philippons. Le chantier vise à dégager

l'éboulement de terre, pierres et rochers recouvrant la zone de captage.

40 000 € pour l'ouvrage de correction torrentielle du ravin de Chamoussillon

L'ouvrage de correction torrentielle du ravin de Chamoussillon nécessite des travaux de réhabilitation. Ils sont estimés à 40 000 € HT.

4 800 € pour une piste de VTT

La commune a prévu la réalisation d'une piste de VTT sur les terrains du Pra de la Majou, chemin de la Pinio. Un chantier de 4 800 € HT.

36 400 € pour la rénovation de la toiture de la Vacherie des Erps

La toiture de la vacherie des Erps va bénéficier de travaux de rénovation. Un chantier estimé à 36 400 € HT.

Conseil municipal, 17 juin 2017

MOUANS-SARTOUX

191 666 € pour la voirie en 2017

La commune a prévu de consacrer un budget de 191 666 € HT en travaux de voirie. Sont notamment envisagés des chantiers pour la réfection de chaussée route de Tiragon et avenue de Cannes.

Conseil municipal, 13 juin 2017

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

172836



DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - COMMUNE D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ETUDE D'UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le public est informé que par arrêté en date du 20 juin 2017, le Maire de la Commune d'Antibes – Juan-les-Pins a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'étude d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, prescrite par le Conseil Municipal le 29 novembre 2012 et arrêtée le 16 février 2017.

Cette enquête publique se déroulera du 24 juillet au 25 août 2017 inclus dans les locaux de la Direction Développement Urbain, situés 11 boulevard Gustave Chancel (au 1er étage) – 06600 ANTIBES.

L'accueil s'effectuera du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 excepté les 14 et 15 août 2017.

Le dossier d'enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public pourront être consultés sur place par toute personne intéressée pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le dossier d'enquête sera également accessible sur le site Internet de la Ville d'ANTIBES – JUAN-LES-PINS :

www.antibes-juanlespins.com/urbanisme/avap

M/Mme Odile BOUTELLER, désigné(e) en qualité de Commissaire-Enquêteur siègera à l'accueil de la Direction Développement Urbain à l'adresse ci-dessus indiquée, pour recevoir le public les :

- Lundi 24 juillet 2017 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- Mercredi 09 août 2017 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- Vendredi 25 août 2017 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou bien adressées au Commissaire-Enquêteur par courriel à enquetepublique-avap@ville-antibes.fr ou encore par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Direction du Développement Urbain – Mission AVAP et Habitat

Enquête publique relative à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
Mairie d'ANTIBES - 22 cours Masséna
06600 ANTIBES

et ce, dans tous les cas, avant la fin du délai de l'enquête publique, soit le : 25 août 2017 inclus.

Le Commissaire-Enquêteur joindra l'ensemble des observations qui lui auront été adressées au registre de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui transmettra au Maire de la Commune son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois.

172829

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/17, l'AGM des Associés de la Société FRELOU, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, Siège social : 76, Ch. du Val Fleuri, 06800 CAGNES SUR MER, RCS ANTIBES 808 943 070, a décidé de transférer le siège social au 11, rue du Planet, 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'Art. 5 des statuts. Gérant : M. Frédéric LEYSSIEUX, né le 05/03/1971 à NICE, demeurant Les Hauts d'Azur, Villa Matisse, 65 av des Tuilleries, 06800 CAGNES SUR MER. Les formalités seront effectuées au Greffe du TC de NICE où sera désormais immatriculée la Société. **Pour avis. La Gérance.**

172867

SFDI Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1500 euros. Ancien siège social: 28 Avenue Edouard Grinda, 06200 NICE. Nouveau siège social: 17 rue Vernier, 06000 NICE. RCS NICE: 818 715 724. AGE du 24/04/2017. Après décisions de l'Associé unique Mme Mélanie RAMOS a cédé les 15 actions du capital social à Mr Walid FRIDHI qui devient Associé unique. Mme Mélanie RAMOS démissionne de ses fonctions de Président à effet immédiat. Mr Walid FRIDHI, Associé unique décide d'assumer seul la fonction de Président, et ce, à effet immédiat. Mr Walid FRIDHI, décide de transporter le siège social du 28 Avenue Edouard Grinda, 06200 NICE au 17 rue Vernier 06000 NICE. Les Art. 4 et 20 des statuts s'en trouvent donc modifiés. **Pour avis.**

172833

Par acte SSP en date du 31 mai 2017 enregistré au Pôle Enregistrement de NICE le 08 juin 2017, Bord 2017/681 Case n°35, la société CROQ GOURMAND, SARL au capital de 1.000 €, RCS NICE 485 145 924, dont le siège est 2 rue Gaston Charbonnier à NICE 06300, représentée par Monsieur Jean-Louis CANESTRIER a vendu à la société SOYILD, SAS au capital de 1.000 € RCS de NICE 829 608 199, dont le siège est 33 avenue Denis Semeria à NICE 06300 représentée par Monsieur Lofti CHARNI, un fonds de commerce de vente de produits de boulangerie, pâtisserie et boissons à emporter, sis et exploité au 2, rue Gaston Charbonnier à NICE 06300 moyennant le prix de 40.000,00 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 31 mai 2017. Les oppositions sont reçues dans le délai légal auprès de Me Benjamin COHEN, Avocat, demeurant 55 rue Gioffredo à NICE 06000.

172895

LES ANGLADES SARL à capital variable au capital de 56.670,90 €. Les Isles des Arboras – Bd Maurice Slama, 06200 NICE. R.C.S. NICE 417 878 337 - 1) L'AGE du 05/05/2017 a décidé, à effet du même jour : De nommer en qualité de Gérante Mme Agathe JANSON demeurant « Lotissement les Mas Fleuries », 28 bd impasse du Plateau des Condamines, 06670 SAINT MARTIN DU VAR, pour une durée illimitée en remplacement de M. de ROCQUIGNY démissionnaire. De fixer le capital social à la somme de 55.770 € - 2) La Gérance a décidé de transférer le siège social au 01/06/2017 à Bât. Space C, 208 bd du Mercantour, 06200 NICE. Modification des Articles 4, 6 et 21 des statuts. Formalités au RCS de NICE.

172835

Etude Marc SPORTES

Avocat Conseil de Sociétés
Conseil Juridique & Fiscal
16, Bd Victor Hugo, NICE

L'AGE du 31/12/2016 enregistrée à NICE le 27/06/2017, Bord 751 Case 25 de NEXT-GEN, SARL au Capital de 200 €, siège social: 65 Corniche des Oliviers, NICE (AM) RCS NICE B.493.122.675 a décidé de : Dissoudre amiablement la Société par anticipation. Nommer Liquidateur RODRIGUEZ Gérard, ancien Gérant. Fixer le siège de la liquidation au 65 corniche des Oliviers, NICE (AM) où devront être adressés tous actes et correspondances. Le tout avec effet du 31 DECEMBRE 2016. Cet acte est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

172831

Rectificatif : Annonce n° 172674 parue dans le présent journal du 22/06/17, il fallait lire : Par ASSP du 20/04/17. Gérant : Mr TARZAK FOUD et non TARZAC FOUD.

172839

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL :

Suivant acte SSP en date du 29/06/17, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : FORME : SARL DENOMINATION SOCIALE : RIVIERA PALACE CAPITAL : 5.000 € SIEGE SOCIAL : C/O SCI LA VOIE DES OLIVIER, 9 Avenue du Général de Gaulle, 06320 CAP D'AIL OBJET SOCIAL : Promotion immobilière, construction-vente, commercialisation de biens immobiliers GERANT : Mr Ray BARLEY BIZZARRO, Place des Moulins, Europa Résidence, 98000 MONACO DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Pour Avis. La Gérance.**

172850

RENOV CONSEIL

S.A.R.L. à Associé Unique au capital de 1.000 €uros

Ancien siège social: c/o Ad'Hoc Entreprises Sas L'Altair D

50 chemin du Val Fleuri

06800 CAGNES SUR MER Nouveau

Siège social: c/o Azur Secrétariat

Services Le Delphes - 60, avenue de

Nice 06800 CAGNES SUR MER.

RCS: ANTIBES - 791.075.435

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une A.G.E. du 28/06/2017 l'Associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 01/07/2017 à l'adresse suivante : c/o Azur Secrétariat Services Le Delphes - 60, avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER.

L'Article 4 des statuts a été modifié en ce sens.

Inscription modificative sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour avis.**

172879

BET DIMA Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros. Siège social : 7 Rue Modigliani - Le Saint Joseph, 06800 CAGNES SUR MER. 530 158 070. RCS ANTIBES. L'AGE du 21/06/17, le Président et Actionnaire unique de la SAS BET DIMA, Mr DI VINCENZO Fabien a décidé de transférer le siège social à compter du 21/06/2017 du 7 Rue Modigliani, - Le Saint Joseph, 06800 CAGNES SUR MER au 11 Avenue Frédéric Mistral, 06800 CAGNES SUR MER. La modification sera faite auprès du R.C.S d'ANTIBES. **Pour avis.**

172861



VILLE DE NICE

www.nice.fr

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 97 13 44 70, Courriel : dao@nicedatadur.org, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : http://www.e-marches06.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Autre adresse : Uniquement par la plateforme ou par mail à : alain.rohou@ville-nice.fr, Nice,, F, Courriel : dao@nicedatadur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : http://www.e-marches06.fr

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

À l'adresse suivante : Ville de Nice, Direction des Contrats Publics Service Marchés Publics 45 rue Gioffredo, 06364, NICE CEDEX 4, F, Courriel : dao@nicedatadur.org, Code NUTS : FR823.

Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services Généraux des Administrations Publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Produits de la mer surgelés

Numéro de référence : VDN-17-0653

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Surgelés

Descripteur principal : 15229000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché :

Fournitures

II.1.4) Description succincte : La consultation a pour objet : L'achat de produits de la mer surgelés, destinés à la restauration scolaire, extrascolaire (centres de loisirs) et aux établissements multi-accueils de la petite enfance de la Ville de Nice.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : €uros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Surgelés

Code CPV principal : 15229000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823

Lieu principal d'exécution : Ville de NICE.

II.2.4) Description des prestations :

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : - Montant minimum HT : 400 000,00 €uros - Montant maximum HT : 1 600 000,00 €uros La durée initiale est de 1 an. L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La reconduction est expresse

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 15%

2. Les performances en matière de protection de l'environnement / Pondération : 15%

Prix :

1. Prix / Pondération : 70%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : €uros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La reconduction est expresse

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes : Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (Article 139 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés complémentaires (Article 30 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS

D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la Profession

Liste et description succincte des conditions : Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (Document Unique de Marché Européen) prévu par le règlement 2016/7 de la Commission Européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété, daté et signé (offre papier)

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du Marché Public, portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste principales livraisons : Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres

du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché Public Simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
29 août 2017 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au : ou Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 30 août 2017 - 16:00 Lieu : Date donnée à titre indicatif

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a/ Jugement des offres - cf. Article 6.1 du règlement de consultation Le Prix (70%) - ce critère est noté sur 20 Le prix sera jugé sur la base du montant total du DDE, calculé à partir des prix figurants au BPU et à partir du montant estimatif d'achats de fournitures sur catalogue.



VILLE DE NICE

www.nice.fr

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE - SUITE

La valeur technique (15%) - ce critère est noté sur 20. Sous-Critère 1 : Poids des produits - noté sur 6 points. Sous-Critère 2 : Analyses microbiologiques sur les produits finis - noté sur 6 points. Sous-Critère 3 : Composition des produits - noté sur 4 points. Sous-Critère 4 : Étiquetage des produits - noté sur 4 points. Les performances en matière de protection de l'environnement (15%) - ce critère est noté sur 20. Sous-Critère 1 : performances environnementales en matière de réduction des emballages, consommations énergétiques et déchets -

noté sur 9 points. Sous-Critère 2 : Performances en matière de livraison - noté sur 7 points. Sous-Critère 3 : Démarche de développement durable concernant les achats de produits de la mer surgelés - noté sur 4 points. En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du présent accord-cadre avec bons de commande.

B/ Conditions de remise des plis - cf. Article 7 du Règlement de Consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F,

Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 juin 2017



172847

SCP

J.M. RENUCCI
J.N. CHAMPAGNE
L. ROSE
V. WOHL-DAHAN
J. MEUNIER

Société Civile Professionnelle
Siège social : NICE 06300 - 6 Avenue
des Phocéens
RCS NICE 312 180 292

CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Michel RENUCCI, le 27 juin 2017, Monsieur Robert MASOERO, né le 30 mai 1948 à ALBENS (Savoie) et Madame Annie FERRIER, son épouse, née le 6 novembre 1949 à PIERRELATTE (Drôme) demeurant à NICE (06000), 16 Corniche Bellevue, ont adopté le régime de la communauté universelle tel que prévu et réglementé par les dispositions de l'Article 1526 du Code Civil avec attribution intégrale de la communauté au survivant conformément aux dispositions des Articles 1524 et 1525 du Code Civil.

Les créanciers pourront s'opposer audit changement de régime dans les trois mois du présent avis par courrier recommandé à l'Etude de Me RENUCCI, Notaire à NICE, 6 Avenue des Phocéens.

Pour avis et mention.

172832

Par acte SSP en date du 15 juin 2017 enregistré au Pôle Enregistrement de NICE le 22 juin 2017, Bord 2017/734 Case n°24, la société LA BARAKA, SARL au capital de 7.622,45 €, RCS NICE 423 410 414, dont le siège est 148 route de Turin à NICE 06300, représentée par Monsieur Ahmed OUAGAR a vendu à la société ACHKOUN, SARL au capital de 1.000 € RCS ORLÉANS 828.805.986, dont le siège est 26 rue Espadon à SAINT JEAN DE LA RUE 45140 représentée par Monsieur Farid ACHKOUN, un fonds de commerce de boucherie, épicerie alimentation sise et exploitée au 148 route de Turin à NICE 06300 moyennant le prix de 400.000,00 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 15 juin 2017. Les oppositions sont reçues dans le délai légal auprès de Me Benjamin COHEN, Avocat, demeurant 55 rue Gioffredo à NICE 06000.

172828

F.V.M.

Société par actions simplifiée
à associé unique

Au capital de : 1.600.100 €uros
Siège social :
18, rue Rossini - Palais Médicis
06000 NICE
502 055 692 RCS NICE

De la déclaration de régularité et de conformité établie en date du 29.06.2017, à la suite du projet de traité de fusion intervenu entre la Société F.V.M. et la Société Assur-Copro Group, Société par actions simplifiée, au capital de 45.859.308 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 33 rue Marbeuf, immatriculée 822 532 529 RCS PARIS, il ressort :

- Que la Société AssurCopro Group, ayant détenu en permanence la totalité du capital de la Société F.V.M., dans les conditions prévues par l'Article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Sociétés absorbée et absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux Articles L. 236-9 dernier Alinéa et L. 236-10 dudit Code.

- Que le projet de fusion n'a subi aucune modification depuis son dépôt le 12 Mai 2017 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et le 15 Mai 2017 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

- Que la Société F.V.M. est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation; la Société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la Société absorbée.

La Société F.V.M. sera radiée du R.C.S. de NICE.

Pour avis.

Le Représentant légal.

172876

ADDITIF : Annonce n° 172705 concernant la dissolution de la Société SITELEC parue dans le journal « Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 22.06.2017. Il convient de lire également : C'est à l'adresse du Liquidateur que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

172830

AXIM INVESTMENT

Société par actions simplifiée
à associé unique

Au capital de : 1.600.100 €uros
Siège social :
18, rue Rossini - Palais Médicis
06000 NICE
502 042 393 RCS NICE

De la déclaration de régularité et de conformité établie en date du 29/06/2017, à la suite du projet de traité de fusion intervenu entre la Société AXIM INVESTMENT et la Société AssurCopro Group, Société par actions simplifiée, au capital de 45.859.308 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 33 rue Marbeuf, immatriculée 822 532 529 RCS PARIS, il ressort :

- Que la Société AssurCopro Group, ayant détenu en permanence la totalité du capital de la Société AXIM INVESTMENT, dans les conditions prévues par l'Article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Sociétés absorbée et absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux Articles L. 236-9 dernier Alinéa et L. 236-10 dudit Code.

- Que le projet de fusion n'a subi aucune modification depuis son dépôt le 12 Mai 2017 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et le 15 Mai 2017 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

- Que la Société AXIM INVESTMENT est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation; la Société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la Société absorbée.

La Société AXIM INVESTMENT sera radiée du R.C.S. de NICE.

Pour avis

Le Représentant légal.

172837

MAOUA PEINTURE SARL au capital de 1000 €uros Siège social : 03b avenue Gilly 06100 NICE RCS N° : 808 038 384 de NICE L'AGE du 21 juin 2017 a décidé de transférer le siège social au 60 bd Héloïse, 95100 ARGENTEUIL à compter du 21 juin 2017. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE. Mention sera faite au RCS de NICE.

172864

ADRIANA SANDRU
TRADUCTIONS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 €uros

Siège social : C/o Nice Arénas Business
Centre 455, promenade des Anglais
Les Portes de l'Arénas - Hall C
06200 NICE
RCS NICE 814 521 662

TRANSFERT
SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2017, le siège social a été transféré de C/o Nice Arénas Business Centre - 455 promenade des Anglais - Les Portes de l'Arénas - Hall C - 06200 NICE à C/o Centre d'Affaires Poincaré - 3 rue Poincaré - 06000 NICE, et ce à compter du même jour.

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal du transfert du siège social sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. Mention sera faite au RCS de NICE. **Pour avis.**



172844

Me Florence
VIALLEFONT

Notaire à MAUBOURGUET (65700),

15 Rue Georges Clémenceau

"RESIDENCE DU SOLEIL"

Société Civile

Capital social de 100 €uros

Siège : 293 avenue Janvier Passero, App

342, Les Jardins de la Sumerie, Bât C,

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

RCS 513 312 389 CANNES

Suivant délibération de l'AGE en date du 26/05/2017, il a été décidé de nommer un nouveau Gérant suite au décès de l'ancien Gérant.

Ancien Gérant : Mr Patrice DEVICQ, demeurant à MANDELIEU LA NAPOULE (06210), 293 avenue Janvier Passero décédé à MONACO (98000), le 5 avril 2016

Nouveau Gérant : Mme Monique LAGARDE, veuve de Patrice DEVICQ, demeurant à MANDELIEU LA NAPOULE (06210), 293 avenue Janvier Passero.

Pour avis et mention.

Me F. VIALLEFONT.

172892



Avocats au Barreau de Nice
48, Avenue Jean Médecin 06000 NICE
Téléphone : +33(0)4 93 54 72 42
Email : contact@lacour-avocats.com

DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2017, enregistré à CANNES le 04/07/2017, Bordereau n°2017/275, Case n°3, la Société SG, SARL au capital de 8.000 Euros, ayant son siège au 54, Avenue de Lérins, 06590 THEOULE SUR MER, immatriculée au R.C.S. de CANNES sous le numéro 493 187 397, a donné en location-gérance à la Société C.E.T.N.S.B., SARL au capital de 7.650 Euros, ayant son siège au Front de Neige, Immeuble le Saint Pierre, 06420 ISO-LA, immatriculée R.C.S. de NICE sous le numéro 484 323 068, un fonds de commerce de restaurant sis 54, Avenue de Lérins, 06590 THEOULE SUR MER, immatriculé sous le numéro de SIRET 493 187 397 00010, à compter du 01/07/2017 jusqu'au 31/12/2018. **Pour insertion.**

172843

SELARL DOCTEUR MARC LEVRAT

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation au capital de 50 000 €uros

Siège social : 33 Boulevard d'Oxford - Hôpital Privé Cannes Oxford
06400 CANNES
447 565 144 RCS CANNES

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2016, les Associés après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur LEVRAT Marc demeurant 25 Avenue Commandant Bret à CANNES (06400) et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Mention sera faite au RCS : CANNES. **Pour avis.**

172834



Société d'Avocats
11 rue Longchamp - NICE

ZENIUS

S.A.S au capital de 10.000 Euros
Siège social : 1ère Avenue,
Le Broc Center
5600 Mètres, 06510 - CARROS
RCS GRASSE B 523 158 806

Par AGE du 20 juin 2017, le siège social est transféré à compter du 1er juillet 2017 à Le Broc Center BP 659 - 06510 CARROS Cedex.

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. **Pour avis.**

172896

BET SPOT VRD SARL à associé unique au capital de 5000 €. 1683 route de Châteauneuf 06690 TOURRETTE-LEVENS. RCS NICE 789.829.884. Par décision de l'associé unique du 15/06/2017, le siège social a été transféré au 2, bis Avenue Durante, Mail Boxes ETC - Centre MBE 196 06000 NICE. Validation: RCS NICE.



172904

Patrick IVALDI Serge GRANATA-GOLDMAN Pénélope DUVERNEUIL

Notaires

06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

NOSTRAL

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €uros

Siège social : 150 chemin des Suves,
Cedex 226

06330 ROQUEFORT LES PINS
R.C.S. GRASSE 502 831 506

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick IVALDI, Notaire à CHATEAUNEUF-de-GRASSE le 25 août 2016, rectifié le 16 mai 2017, les Associés de la Société ont décidé de nommer Monsieur Nicolas DUBREUIL, demeurant à CHATEAUNEUF-de-GRASSE (06740) 24 Place des Pins, en qualité de Co-Gérant (avec Monsieur Louis AVELINE), en remplacement de Monsieur Jean-Paul DUBREUIL Co-Gérant qui demeurait à ROQUEFORT LES PINS, 150 chemin des Suves, décedé à NICE le 31 octobre 2015.

La formalité sera déposée au R.C.S. de GRASSE.

Pour avis. Maître Patrick IVALDI.

172853

Par acte ssp du 16/06/17, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DECO DESIGN DIFFUSION - Enseigne et nom commercial : CASA DANA - Siège social : 40/54 Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - 06200 NICE - Capital social : 1.000 € Objet : Conception et coordination de travaux de décoration en 3 D - Durée : 99 ans- Cession des actions : Toute transmission d'actions, cession, apport, est soumis à l'agrément préalable de l'Associé majoritaire. - Admission aux Assemblées et vote : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire - Président : M. Alain MUCET, demeurant Le Chantemerle - 132 Avenue de la Lanterne - 06200 NICE. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis.**

172908

CONFORME

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 146 €uros

Siège social : 41 rue de Ponthieu,
75008 PARIS
401 683 099 R.C.S. PARIS

Suivant Procès-Verbal en date du 30 juin 2017, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Villa Marietta, Domaine de la Résidence, rue Jean Bracco, 06310 BEAULIEU SUR MER.

Pour information : Président : M. Nicolas ORLOWSKI demeurant 6 rue Bonaparte, 75006 PARIS.

En conséquence l'Article 4 des statuts a été modifié.

La Société sera immatriculée au Greffe de NICE.

Le Président.



172900

Patrick IVALDI Serge GRANATA-GOLDMAN Bernard MONIER

Notaires

06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

FD INVEST

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €uros

Siège social :

150 chemin des Suves, Cidex 226
06330 ROQUEFORT LES PINS
R.C.S. GRASSE 495 238 057

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick IVALDI, Notaire à CHATEAUNEUF-de-GRASSE le 25 août 2016, rectifié le 16 mai 2017, les Associés de la Société ont décidé de nommer Mr Nicolas DUBREUIL, demeurant à CHATEAUNEUF-de-GRASSE (06740), 24 Place des Pins, en qualité de Gérant, en remplacement de Mr Jean-Paul DUBREUIL Gérant qui demeurait à ROQUEFORT LES PINS, 150 chemin des Suves, décedé à NICE le 31 octobre 2015. La formalité sera déposée au R.C.S. de GRASSE.

Pour avis. Maître Patrick IVALDI.

172852

GUILLAUME TELL

Sci au capital de 152,45 €uros

10, rue de Quincenet

06310 BEAULIEU SUR MER

RCS NICE 381 815 125

Aux termes d'une AGE du 02.04.17, et à compter du même jour, il a été décidé de transférer le siège social du 10, rue de Quincenet, BEAULIEU SUR MER, au 17, Corniche André de Joly, 06300 NICE. **Pour avis.**

172886

CURITIBA SARL

Société à responsabilité limitée

au capital de 200.000 €uros

Siège social :

12, rue du Pont Romain

06400 CANNES

432 634 194 R.C.S. CANNES

Suivant Procès-Verbal en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er juillet 2017 à l'adresse suivante : 7 rue de Bernis, 06400 CANNES. En conséquence, l'Article 3 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de CANNES.

Bertrand DUVERNEY.

172901

SUD BATIMENT RENOVATION

Sarl au capital de 90 000 €uros

45 Allée des Ormes, Espace Park, Bât D,

06250 MOUGINS

519 548 390 RCS CANNES

Par décisions de l'Associé unique du 1er juillet 2017 le capital a été augmenté de 60 000 €, il est désormais fixé à 150 000 €. Les Articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence. Dépôt RCS CANNES.

Les **Petites Affiches**
DES ALPES-MARITIMES
petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
Juridique | Économique
Politique & Générale



**Disponible
sur votre
ordinateur,
votre tablette
et votre
smartphone !**



172868

MÉTROPOLÉ
NICE
CÔTE
D'AZUR

COMMUNE DE NICE

AVIS AU PUBLIC
MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION
SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE NICE

Par Arrêté Métropolitain en date du 19 juin 2017, le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une mise à disposition du dossier portant sur le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de NICE, pour une durée de QUARANTE SEPT jours (47), du **Lundi 24 JUILLET 2017 au Vendredi 8 SEPTEMBRE 2017 inclus**.

Les pièces du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme, l'exposé des motifs, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que les registres permettant au public de formuler ses observations, seront mis à disposition du public comme suit :

- à la **Mairie de NICE, Service de la Population**, 6 rue Alexandre Mari - 06 000 NICE - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30, à l'exception du **mardi 15 août 2017**.

- à la **Métropole Nice Côte d'Azur**, 455, promenade des Anglais à NICE - quartier de l'Arénas - immeuble les Cimes - 5ème étage Service de la Planification - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30, à l'exception du **mardi 15 août 2017**.

Toute personne pourra également s'exprimer, durant cette même période, par courrier adressé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de NICE

Service de la Planification
06364 NICE Cedex 4

Pendant toute la durée de la mise à dis-

position du public, le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, pourront également être consultés sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le formulaire d'évaluation simplifiée des sites Natura 2000 se trouve en annexe du dossier mis à disposition.

L'avis de mise à disposition sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :

<http://www.nicecotedazur.org>.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (téléphone : 04-89-98-20-40 ou 04-89-98-20-37).

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier, sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci, dans un journal diffusé dans le département.

En outre, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, 5 rue de l'Hôtel de Ville à NICE, à la mairie de NICE et sur les éventuels panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la Commune pour l'information du public.

A l'issue de la mise à disposition du public, le Président de la Métropole en présente le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

172883

MÉTROPOLÉ
NICE
CÔTE
D'AZURMETROPOLE NICE COTE D'AZUR
COMMUNE DE CAGNES-SUR-MERAVIS AU PUBLIC
RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAGNES-SUR-MER

Par Arrêté du 29 juin 2017, le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné qu'il soit procédé à une mise à disposition du dossier portant sur le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la Commune de CAGNES-SUR-MER, pour une durée de trente trois jours (33), du lundi 17 juillet au vendredi 18 août 2017 inclus.

Le projet de modification simplifiée a pour objet de modifier l'article UEe du règlement concernant notamment la construction de la nouvelle station d'épuration de CAGNES-SUR-MER, des ouvrages de raccordement, de stockage et de rejets associés.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que des registres permettant au public de formuler ses observations, seront mis à disposition du public comme suit :

• **Au Service Urbanisme et Droit des Sois de la Mairie de CAGNES-SUR-MER**, 2, avenue de Grasse, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, (exceptés les **lundi 14 et mardi 15 août jour férié**)

• **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, Service de la Planification, Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble « Cimes » - 5ème étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours

et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h45. (excepté le **mardi 15 août jour férié**)

Toute personne pourra également s'exprimer, durant cette même période, par courrier adressé à l'adresse suivante :

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Mairie de CAGNES-SUR-MER
Service Urbanisme et Droit des Sois
2, avenue de Grasse
06800 CAGNES-SUR-MER

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, le projet de modification, l'exposé des motifs, le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, pourront également être consultés sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>.

A l'issue de la mise à disposition du public, le Président de la Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain qui en délibérera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la Planification (Téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21)

172851

VALLAURI

Société à Responsabilité Limitée à associé unique Capital : 1 000 Euros

Siège : 75 Avenue Henri Dunant

06100 NICE

RCS NICE B 818 713 521

Aux termes de la décision prise par l'Associé unique de la Société VALLAURI le 30 Mai 2017 enregistrée au Pole Enregistrement de NICE le 22 Juin 2017 sous le Bordereau N° 2017/134, Case n°36, la dissolution sans liquidation de la société a été prononcée à la suite de la réunion de toutes les parts en une seule main, conformément à l'Article 1844-5 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les trente jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NICE où seront effectuées les formalités de dépôt.

Pour avis.

172887

JUBAGO

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 Euros

porté à 20 270 Euros

Siège social : 25-27 Avenue de Sospel,

06500 MENTON

811 576 297 RCS NICE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 02/06/2017 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 5 270 € par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt mille deux cent soixante-dix euros (20 270 €).

Pour avis.

La Gérance.

172848

MJM SUPERYACHT
FITOUT

SARL au capital de 101 000 Euros

Siège social : 425 Route de Goa,

CARGO - C7, Les Trois Moulins

06600 ANTIBES

528 523 319 RCS ANTIBES

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 11/11/16, il a été décidé de transférer le siège social à Les Acqueducs-535 Route des Lucioles-06560 SOPHIA ANTIPOLIS, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

172859

Rectificatif : Annonce n° 171723 publiée dans LES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES du 13/04/2017 concernant AGN CONSULTING. Il fallait lire : Le siège social est situé 60 ancien chemin du Valbosquet 06600 ANTIBES et M. NEJKOVIC demeure 60 ancien chemin du Valbosquet 06600 ANTIBES.

172857

LA SCI DU DAHU Société Civile Immobilière, au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS ANTIBES sous le n° 450 873 203. Siège social : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES. D'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017 il en résulte que : Le siège social a été transféré à compter du 21/06/2017 du : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES (Alpes Maritimes) à : C/O Cabinet GRIMAZ 36, rue Arson, 06300 NICE, (Alpes Maritimes). En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES et de NICE. **Pour avis. Le Représentant légal.**

172854

AVIS : HYDROVAC SAS au capital de 87 472 € Siège social : 165 Route de la Font de Cine - Immeuble l'Acropole - porte 7 - 06220 VALLAURI 801 293 499 RCS ANTIBES résulte des décisions à caractère extraordinaire de l'Associé unique en date du 14/06/2017 que le capital social de la société a été porté de 87472 € à 165 000 €. Les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis - le Président.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172922

IMMOBILIÈRE MEDITERRANÉE
VEND**GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la Libération
Copropriété de 123 logements**F3 de 59 m²**au 1^{er} étage - Terrasse

Ref: B13 - DPE D

Montant moyen de charges
courantes : 1400 € annuel.**Prix : 103 840 €*****GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la Libération
Copropriété de 123 logements**F3 de 65 m²**au 3^{ème} étage - Terrasse

Ref: I119 - DPE D

Montant moyen de charges
courantes : 1400 € annuel.**Prix : 119 600 €*****GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la Libération
Copropriété de 123 logements**F4 de 79 m²**

au RDC - Terrasse - Jardin

Ref: H98 - DPE D

Montant moyen de charges
courantes : 1500 € annuel.**Prix : 139 040 €***Anne GRIGY 06 07 18 69 53
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

*Offre réservée exclusivement aux locaux de 3F du département 06 pendant un délai de 2 mois à compter du présent avis conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH, relatifs aux ventes de logements sociaux.

172897

**CESSION FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître MASSELINE, Notaire à PARIS – SCP WARGNY KATZ, le 1er juin 2017, enregistré à la recette des impôts de PARIS – SIE EUROPE ROME le 12 JUIN 2017, Bordereau 2017/917 Case 1 Ext 5632, La Société ACCOR, Société anonyme ayant son siège social à ISSY LES MOULINEAUX (92130) 82 rue Henri Farman, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 602 036 444 a cédé à la Société SOPHIA ANTIPOLIS 2014, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social à RENNES (35000) 6 rue Lanjuinais, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 800 566 549, un fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant-Bar, exploité à VALBONNE (06560), 290 rue Fédor Dostoïevski, Les Lucioles 1, connu sous le nom « Novotel » moyennant le prix de 3.052.400 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 2.918.583,19 € et au matériel pour 133.816,81 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2017. Les oppositions s'il y a lieu devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître GASTALDI, Notaire à VALBONNE (06560), Résidence Vallis Bona, 6 place de la Vignasse. **Pour Avis.**

172841

IMMOBILIÈRE MEDITERRANÉE
VEND**PEYMEINADE (06)**Résidence Les Agaves
38 Bd Giraud- Copropriété
de 31 logements**F3 de 76 m²**au 2^{ème} étage - Balcon

Réf A011 - DPE D - Montant

moyen de charges courantes :
1400 € annuel.**Prix : 155 200 €*****PEYMEINADE (06)**Résidence Les Agaves
38 Bd Giraud- Copropriété
de 31 logements**F3 de 76 m²**au 2^{ème} étage - Balcon

Réf A006 - DPE D - Montant

moyen de charges courantes :
1400 € annuel.**Prix : 147 200 €*****PEYMEINADE (06)**Résidence Les Agaves
38 Bd Giraud- Copropriété
de 31 logements**F2 de 50 m²**au 3^{ème} étage - Balcon

Réf A016 - DPE D - Montant

moyen de charges courantes :
1100 € annuel.**Prix : 108 800 €*****AURIBEAU SUR
SIAGNE (06)**Résidence Val du Bayle
62 rue Jean Giono Copropriété
de 12 logements**F2 de 50 m²**au 2^{ème} étage

Réf A009 - DPE D - Montant

moyen de charges courantes :
1100 € annuel.**Prix : 94 000 €*****GRASSE (06)**Résidence Le Nid- 8 route
de St Mathieu- Copropriété
de 30 logements**F3 de 67 m²**

au R-1 - Balcon

Réf B022 - DPE D - Montant

moyen de charges courantes :
1200 € annuel.**Prix : 107 200 €***Anne GRIGY 06 07 18 69 53
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

*Offre réservée exclusivement aux locaux de 3F du département 06 pendant un délai de 2 mois à compter du présent avis conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH, relatifs aux ventes de logements sociaux.

172875

FOURNIER IMMOBILIER

Rectificatif de l'annonce N°172214 qui est parue dans LES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES le 18 mai 2017. Lire que l'adresse du siège social et du Gérant est : 30 avenue Fabron - Château Sainte Anne - Les Dahlias à 06200 NICE.

172933

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/06/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : société civile immobilière - Dénomination sociale : SCI SAINTE FOY - Siège social : Villa Christiane, 11 D av du Cap de Nice (06300) NICE - Objet social : l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé « Sainte Foy », sis à LEUC (11250), l'administration, la rénovation et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles, terres, vignes, parts de sociétés à prépondérance immobilière, immeubles bâtis ou non, acquis ou édifiés par elle et dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Capital social : 100.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Jean AMIEL et Christiane DINGES, épouse AMIEL, demeurant ensemble à NICE (06300) Villa Christiane - 11 D av du Cap de Nice - Cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés - Immatriculation au RCS de NICE.

172838

Aux termes d'un ASSP à MANDELIEU, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société par actions simplifiée Dénomination sociale : Le Patrimoine du Chocolat Siège social : 780 boulevard des Termes 06210 MANDELIEU Objet social : Le commerce de chocolats, confiseries et autres produits alimentaires non réglementés par tous moyens. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de CANNES Capital social : 2 000 € Transmission des actions : La cession des actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable des Associés. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : CAREY Marie-France 780 boulevard des Termes 06210 MANDELIEU Directeur Général : CAREY Sean 780 boulevard des Termes 06210 MANDELIEU.

172880

Suivant acte SSP en date du 01/06/17, Mr Anders Brask LADEFOGED sis Résidence Ducal, Marina Baie des Anges, 06270 VILLENEUVE LOUBET a donné à bail à titre de gérance mandat à Mr Marc Kim MULLER sis 4 Rue de la Foux, Epsom Bât B, 06800 CAGNES-SUR-MER, un fonds de commerce de restauration, snack, glacier, crêperie, pub/bar sis Le Cirque Imm. Ducal Marina Baie des Anges, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Ladite gérance mandat a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/06/17 pour prendre fin le 31/05/18 renouvelable ensuite pour des durées équivalentes.

172894

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 4 Juillet 2017, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : PMFBA
FORME : Société par Actions Simplifiée
SIEGE : 3 Avenue Saint Sylvestre, 06100 NICE
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de préparation, transformation de produits alimentaires, snack, pizzas, vente à emporter et livraison
CAPITAL : 1000 €
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur MONNIER Philippe domicilié 3 Avenue Saint Sylvestre, 06100 NICE
CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris.
CLAUDE RELATIVE A L'AGREMENT DES CESSIONNAIRES : Les actions sont libres entre Associés. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers et quelque soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des Associés disposant du droit de vote.
IMMATRICULATION : Au RCS NICE.

172869



SCP
J.M. RENUCCI
J.N. CHAMPAGNE
L. ROSE
V. WOHL-DAHAN
J. MEUNIER

Société Civile Professionnelle
Siège social : NICE 06300 - 6 Avenue
des Phocéens
RCS NICE 312 180 292

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Michel RENUCCI, Notaire sus nommé, le 29 juin 2017, Monsieur Charles CALLERI, né le 8 septembre 1959 à LE CREUSOT (71200) et Madame Denise BELMESSIERI son épouse, née le 7 septembre 1959 à BELFORT (90000), demeurant à NICE (06300), 1 place de Tende, NICE PAILLON Bt G, ont adopté le régime de la communauté universelle tel que prévu et réglementé par les dispositions de l'Article 1526 du Code Civil avec attribution intégrale de la communauté au survivant conformément aux dispositions des Articles 1524 et 1525 du Code Civil. Les créanciers pourront s'opposer àudit changement de régime dans les trois mois du présent avis par courrier recommandé à l'Etude de Maître RENUCCI, Notaire à NICE, 6 Avenue des Phocéens. **Pour avis et mention.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172873



COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de BEAULIEU SUR MER, 3, Bd Maréchal Leclerc, Point(s) de contact : M. ISSALY Stéphane, 06310, BEAULIEU-SUR-MER, F, Téléphone : (+33) 4 93 76 47 09, Courriel : stephane.issaly@beaulieusurmer.fr, Fax : (+33) 4 93 01 31 55, Code NUTS : FR823. Adresse(s) internet : http://www.beaulieusurmer.fr

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers publicitaires et non publicitaires neufs ou reconditionnés sur le domaine public de la collectivité

Numéro de référence : 2017/MP/03

II.1.2) Code CPV principal : 34928400

II.1.3) Type de marché
Services

II.1.4) Critères d'attribution
Critère de qualité

1. Qualités techniques, confort d'usage et innovation des mobiliers / Pondération : 40%

2. Qualité esthétique des mobiliers / Pondération : 30%

3. Qualité de prestation d'installation, d'entretien et de maintenance / Pondération : 10%

4. Développement durable / Pondération : 10%

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte Appel d'offres

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publications antérieures relatives à la présente procédure

- BOAMP n°17-80868 du 12 juin 2017

- JOUE n°20170612-006099 du 15 juin 2017

- Les Petites Affiches des A.M n°3866 du 9 au 15 juin 2017

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché n'a pas été attribuée. Marché déclaré sans suite. Article 98 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33, boulevard Franck Pilatte, 06359, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.2) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
29 juin 2017

172877

AVIS DE DISSOLUTION : Sarl HABITAT CONSCIENT, au capital de 5.000,00 euros. Siège social : 7 place Ile de Beauté, 06300 NICE. RCS de NICE n° 508 323 706 00012 code APE 6831Z - Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31 DECEMBRE 2016, les Associés ont décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/16 et sa mise en liquidation. Mme Joëlle VESIN demeurant à 7 Place Ile de Beauté, 06300 NICE a été nommée Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé à 7 Place Ile de Beauté, 06300 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis. Le Liquidateur.**

172871

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CIMAG
Forme : Société Civile
Siège social : 1137 corniche André Tardieu, 06500 MENTON
Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autre des immeubles de la Société, y compris la vente de biens immobiliers que la société viendrait à acquérir.
Durée : 99 années
Capital social : 100 €
Gérant : M. Olivier CIQUET, demeurant 1137 corniche André Tardieu, 06500 MENTON
La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.
Les Associés.

172903

Isabelle SCHMELTZ

Avocat au Barreau de NICE
Spécialiste en Droit des Sociétés

LES VARS 2

Société civile Immobilière

au capital de 4 000 €uros

Siège social : 1 042 route du Pont de Clans - 06420 CLANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NICE du 03/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : Les Vars 2
Siège social : 1042 route du Pont de Clans, 06420 CLANS

Objet social : L'acquisition d'une parcelle de terre sise à SAINT JEANNET (06640) lieu-dit « Les Vars », cadastrée section AK numéros 118 et 122; la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 4 000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jacques MARIA, demeurant 1042 route du Pont de Clans, 06420 CLANS

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à Associés, conjoints d'Associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE

La Gérance.

172856

LA SCI DANIL Société Civile Immobilière, au capital de 1.000 € immatriculée au RCS ANTIBES sous le n° 523 926 806. Siège social : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES, D'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017 il en résulte que : Le siège social a été transféré à compter du 21/06/2017 du : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES (Alpes Maritimes) au : C/O Cabinet GRIMAZ 36, rue Arson, 06300 NICE, (Alpes Maritimes). En conséquence, le paragraphe des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de ANTIBES et de NICE. **Pour avis. Le Représentant légal.**

172874

SONILAB

Société à responsabilité limitée
transformée en Société par actions
simplifiée

Au capital de 7 622,45 €uros

Siège social :

703 Chemin des Espéroures

06510 GATTIERES

384 841 474 RCS GRASSE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, statuant dans les conditions prévues par l'Article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux Associés, doit être autorisée par la Société.

M. Christian LAFUENTE Gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIETE : M. Laurent CARBONNE, demeurant 703 Chemin des Espéroures, 06510 GATTIERES.

DIRECTEUR GENERAL : M. Christian LAFUENTE, demeurant 686 Vallon de Graffiane, 13820 ENSUES LA REDONNE.

Pour avis. Le Président.

172849

IP FIBRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3 000 €uros

Ancien siège social: c/o Ad'Hoc

Entreprises SAS

L' Altaïr D- 50 Chemin du Val Fleuri

06800 CAGNES SUR MER

Nouveau siège social :

Résidence L' Althoéa 202,

Bd de la Madeleine 06000 NICE

Siren : 811 785 716

R.C.S : ANTIBES - 2015 B 00639

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 28/6/2017 la collectivité des associés a décidé le transfert du siège social Résidence L' Althoéa 202, Bd de la Madeleine 06000 NICE et la modification de l'Article 4 des statuts en ce sens.

Inscription modificative sera requise au greffe du Tribunal de Commerce de NICE.
Pour avis.

Les
Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES
petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

Juridique | Économique
Politique & Générale

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172911

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/51 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme Véronique MACQUIN épouse ROME** - Active de design demeurant à NICE 199 Avenue de Ste Marguerite et fixé la date de cessation des paiements au 27 octobre 2016; ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice le 3 Juillet 2017 Pour le Greffier en Chef.**

172912

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/31 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017 la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'**Association CENTRE DE FORMATION PI SOURDS LSF** - 9 Avenue Villermont - 06000 NICE. Désigné la SCP PELLIER représentée par Me Marie-Sophie PELLIER en qualité de liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, Nice, le 3 juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172919

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 13/08 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire de **Mme Elisabeth CHEVALIER** - Comptable - 39 rue Hérol - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, Nice, le 3 Juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172920

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 08/5 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire de **Monsieur Jean-Pierre PASTORELLI** - 4 Place de la Résistance - 06000 NICE. **Pour extrait conforme, Nice, le 3 Juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172917

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/25 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme POTEI SAPPÀ Nadège** - infirmière libérale - 30 rue des Mahonias - Place des Yuccas et encore 2 rue Maréchal Bernadotte - 06 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 4 Mai 2017. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Désigné la SCP TADDEI- FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice le 3 Juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172910

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE NICE**

Rôle 17/31 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017 la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'**Association ACTIVITES POUR TOUS** dont le siège est à NICE 9 impasse des Liserons. Désigné la SCP BTSG représentée par Maître Denis GASNIER en qualité de liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, Nice, le 3 juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172918

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/54 - Par jugement en date du 3 juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Renouvelé la période d'observation pour une durée DE 6 MOIS soit jusqu'au 9 Janvier 2018 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de **M ME-GHERBI Houari** - infirmier - 8 rue comte Amédée VII - 06300 NICE. **Pour extrait conforme, Nice, LE 9 Mai 2017. P/Le Greffier en Chef.**

172909

MEDIACONFIG SARL au capital de 4000 € en liquidation. Résidence Le Lido, Rialto B, 108 Promenade de la Plage, 06800 CAGNES-SUR-MER. RCS ANTIBES n° 528 318 017. AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION : Aux termes d'une AGE du 15/02/17, prenant effet le 15/02/17, les Associés ont décidé la clôture de la liquidation de la Société. Pris acte de la démission de Monsieur HASSAN GOMRI de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS ANTIBES.

172913

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/26 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI KEREN OR** dont le siège est à NICE 6 rue d'Italie et 19 rue d'Angleterre fixé la date de cessation des paiements au 10 Mai 2017. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Dé signé la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice le 3 Juillet 2017 Pour le Greffier en Chef.**

172916

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/13 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017 la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **Mme MONTOUT épouse KOMBO Martine** - Auto entrepreneur d'Aide à domicile - 16 Rue Halevy - 06000 NICE. Désigné la SCP TADDEI-FUNEL représentée par maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, Nice, le 3 juillet 2017 P/Le Greffier en Chef.**

172862

FICETEX
SELARL AVOCATS AU BARREAU
DE NICE
4, rue kosma
06000 NICE

LES BORDS DE SIAGNE
Société Civile Immobilière
Au capital de 38.100 €uros
Siège social : Mandelieu (06210)
131 avenue du Maréchal Lyautey
403 070 071 RCS CANNES

**CHANGEMENT DE
GERANT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 de la SCI LES BORDS DE SIAGNE a pris acte de la démission de Monsieur Hugues ANGELINI de ses fonctions de Gérant, et a nommé pour le remplacer :

La SAS SHAM INVEST
Au capital de 1.190.000 €
Siège social : C/O SA ANGELINI
131, avenue du Maréchal Lyautey
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
RCS CANNES 523 808 814

Pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, avec tous pouvoirs pour engager la société.

La Gérance.

172914

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/26 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI PHENIX** dont le siège est à NICE 10 Rue Raoul Bosio fixé la date de cessation des paiements au 15 Mai 2017. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Désigné la SCP TADDEI- FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice le 3 Juillet 2017 Pour le Greffier en Chef.**

172915

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 17/25 - Par jugement en date du 3 Juillet 2017, la chambre des procédures collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de **M Jean-Charles ODIN** - Médecin - 134 Avenue des Arènes des Cimiez - 06100 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 16 Mars 2017. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de juge commissaire titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge commissaire suppléant. Désigné la SCP BTSG représentée par Maître Denis GASNIER en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice le 3 Juillet 2017 Pour le Greffier en Chef.**

172842

UNIJURIS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

MADONNINA SAS au capital de 158 000 €
Siège social : 2, allée de Namur, 06500 MENTON 814 091 187 RCS NICE (2015 B 2183) Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er septembre 2015, M. Dominique DAVID domicilié 17 bd Delfino, 06300 NICE, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, La SARL CIBELLY SOUESME AUDIT, représentée par M. Michel CIBELLY, domiciliée 16 rue Eugène Cais de Pierlas, 06300 NICE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant. **Pour avis. Le Président.**

172863

P.A.L.T IMMOBILIER SASU au capital de 500€ sise 65 Av, Saint Augustin 06200 NICE RCS NICE 809.672.835. Par décision de l'Associé unique du 26/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Av des Pins 06200 NICE à compter du 01/06/2017. **Validation: RCS NICE.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172888

RECTIFICATIF : Annonce 172195 parue dans le présent journal du 18/05/17, il faut rajouter : La cession de parts entre Associés, ascendants et descendants et, le cas échéant, les cessions de parts entre conjoints, interviennent librement; toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les Associés se prononçant à la majorité au moins du capital social.

171704

GUILLAUME TELL
SCI au capital de 152,45 €uros
10, rue de Quincenot
06310 BEAULIEU SUR MER
RCS NICE 381 815 125

Aux termes d'une AGE du 02.04.17, et à compter du même jour, il a été décidé de transférer le siège social du 10, rue de Quincenot, 06310 BEAULIEU SUR MER, au 17, Corniche André de Joly, 06300 NICE. **Pour avis.**

172884

Suivant Assemblée Ordinaire du 20/06/2017 les Associés de la SARL JONAPOL au capital de 2.296.000 €, siège 1687 route de Grasse, 06600 ANTIBES 521.422.618 RCS ANTIBES, ont pris acte de la fin de mandat audit jour de la Cogérante Mme Nathalie POL née TURJMAN, et qu'ainsi Monsieur José POL reste seul Gérant.
La Gérance.

172890

REBBOAH & RIGAUX SARL au capital de 3000€ sise av Antony Fabre Rés les Espères, 06270 VILLENEUVE-LOUBET RCS ANTIBES 491.210.696. Par décision de l'AGM du 27/06/2017, il a été décidé de : Transférer le siège social au 281, av Antony Fabre, Résidence Week-end Villa 32, 06270 VILLENEUVE LOUBET; - nommer Cogérant Mr Florian RIGAUX 6, rue de la Victoire 06480 LA COLLE SUR LOUP.
Validation: RCS ANTIBES.

172865

LES HAUTS DE MENTON
Société par actions simplifiée au capital de 1 219 592,14 €uros
Siège social : Route du Sanatorium - 06500 MENTON
435 346 598 RCS NICE

Par DAU du 09/06/2017, il a été pris acte de la démission de Mme Anne-Laure AUBRET de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à compter dudit jour.
Mention : RCS NICE

172860

RIVIERA SCHOOL DRIVERS
SAS à capital variable au capital de 6500 €uros
6 Rue Souttrane, 06560 VALBONNE
RCS GRASSE n° 811 840 370

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGM du 26/05/2016, prenant effet le 01/01/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Avenue Auguste Vérola, 06200 NICE.

Validation : RCS GRASSE et NICE.

172889

SARL RIVIERA INVEST
Au capital de 30 000 €uros
Siège social: 58 Route de Peymeinade
Domaine de la Vallée Verte
06130 GRASSE
RCS GRASSE : 489 386 060

TRANSFERT DE SIEGE : Aux termes d'une AGE en date du 23/05/17, les Associés ont décidé de transférer à compter du 23/05/17 le siège social à l'adresse suivante : VIC LA GARDIOLE (34110), 7 rue de l'Oustalet. L'Art. 5 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Modification sera faite au RCS de GRASSE. **Pour avis et mention, Le Gérant.**

172902

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE DE RECYCLAGE DE PNEUMATIQUE (CMRP)
SARL en liquidation au capital de 426 857 €. Siège social : 21 avenue Simone Veil, Immeuble The Crown, 06200 NICE. RCS NICE : 424 145 092. En date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a : Approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au Liquidateur, ENTREPRISE JEAN SPADA représentée par Sabine RABANELLY, demeurant au 21 avenue Simone Veil, immeuble the Crown, 06200 NICE. Prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Le Liquidateur.**

172929

TRANSFERT SIEGE SOCIAL : PS SPORT MANAGEMENT, Société par actions simplifiées (Société à associé unique). Siège social : 20 rue de la Villette, 69003 LYON Capital social : 5000 €. Numéro SIREN 793 911 983 RCS LYON. L'Associé unique a décidé, en date du 27/06/17, de transférer à compter du 1er Juillet 2017 le siège social qui était au 20 rue de la Villette, 69003 LYON à l'adresse suivante 10 bis avenue de Gairaut, 06100 NICE. L'Art. 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Pierre SAGE, domicilié au 10 bis avenue de Gairaut, 06100 NICE, demeure Président de la Société. La Société sera immatriculée au RCS de NICE et sera radiée du RCS de LYON. **Pour avis et mention.**

172878

CAGUMA
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
37, boulevard François Grosso,
Casteu Frédéric Mistral
06000 NICE
820 193 472 R.C.S. NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 30 mai 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant en application de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

La Gérance.

172891

Erratum à l'insertion n° 172848 parue dans le présent journal du 06/07/17 concernant la Société MJM SUPERYACHT FITOUT, il fallait lire le nouveau siège est situé à VALBONNE-SOPHIA ANTIPOLIS et la Société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

172899

SCI REVAZUR
Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
48, rue de la Ronce
92410 VILLE-D'AVRAY
504 055 112 R.C.S. NANTERRE

Suivant Procès-Verbal en date du 1er juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 34, avenue Jean Mermoz, Résidence "Les Chênes", 06110 LE CANNET.

Pour information :
Objet social : Acquisition, gestion, administration, exploitation de tous biens et/ou droits immobiliers.

Durée : 99 années.
Gérant Associé : Madame Renée-Laure ATLAN, demeurant 48 rue de la Ronce, 92410 VILLE D'AVRAY
En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié.

La Société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de CANNES désormais compétent à son égard.

La Gérance.

172898

OPEN APP
SAS au capital de 14 820 €uros
Siège social : 61 Avenue Simone Veil,
Immeuble Premium 1,
06200 NICE
798 628 624 RCS NICE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/06/2017, les Associés, en application de l'Article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

172906

SADOVIC CONSULTANT
SARL au capital de 88.000 €uros
Siège social : 48 rue Victor Hugo
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
808 740 989 RCS NANTERRE

Décisions de l'Associé unique du 01.07.2017 : Transfert du siège social à Cannes Grand Parc, Villa 48, 202 boulevard Leader, 06400 CANNES, à compter de ce jour. Gérant : Monsieur Tarik SADOVIC demeurant Cannes Grand Parc, Villa 48, 202 boulevard Leader, 06400 CANNES. La Société sera radiée au RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de CANNES.

172855

LA SCI VSE MOE Société Civile Immobilière, au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS ANTIBES sous le n° 538 067 489. Siège social : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES, D'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017 il en résulte que : Le siège social a été transféré à compter du 21/06/2017 du : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES (Alpes Maritimes) au: C/O Cabinet GRIMAZ 36, rue Arson - 06300 NICE, (Alpes Maritimes). En conséquence, le paraphe des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES et de NICE. **Pour avis. Le Représentant légal.**

172872

NAINS SCI au capital de 1000€ sise 300, chemin de la Suquette, Les Vergers de Val Constance, 06600 ANTIBES. RCS ANTIBES 453.708.398. Par AGO du 07/06/2017, prenant effet le 30/04/2017, les Associés ont décidé la clôture de la liquidation de la Société. Pris acte de la démission de M Nicolas GEAY de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS ANTIBES.



PRO ANNUAIRE
annuaire.petitesaffiches.fr

Annuaire des professionnels du droit et du chiffre

Offres/Demandes d'EMPLOI
emploi.petitesaffiches.fr

Trouvez un emploi dans les métiers du droit et du chiffre

Cession REPRISE
cession-reprise.petitesaffiches.fr

Cédez ou reprenez une Entreprise

Annonces LÉGALES
annonces-legales.petitesaffiches.fr

PUBLICATION & CONSULTATION des annonces légales sur la France entière

Marchés PUBLICS
marchespublics.petitesaffiches.fr

PUBLICATION, CONSULTATION, Réponse & téléchargement des marchés publics

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

SERVICE DES DOMAINES**NOMINATION CURATEUR
A SUCCESSION VACANTE**

172840 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 02/06/2017, le Directeur départemental des finances publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame BEAUSOLEIL Marie Veuve MAREVERY** née le 16/01/1914 à COUZE ET ST FRONT (24), décédée le 21/03/2016 à NICE (06). **Référence: 0068018074 / BE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**INVENTAIRE DE SUCCESSION ET
PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF**

172866 - Le Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. TRUFFAUT François**, décédé le 05/08/2016 à CANNES a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. **Référence 0068008622 SV 06 BE.**

PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF

172881 - Le Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. FERRUA Mauro**, décédé le 15/03/2013 à TURIN (Italie) a établi le projet de règlement du passif qui peut être consulté auprès du curateur par les créanciers et légataires. **Référence 5739 SV 06 BE.**

INVENTAIRE DE SUCCESSION

172882 - Le Directeur départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. FERRUA Mauro**, décédé le 15/03/2013 à TURIN (Italie) a établi l'inventaire. **Référence 5739 SV 06 BE.**

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

172905 - Le Directeur départemental des finances publiques, 15b rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Renée Yvette Marthe GAUTIER**, décédée(e) le 30/07/2012 à TENDE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Référence : 0064804826.**

172907

Par ASSP du 22/05/17, constitution d'une SAS dénommée: **DYSCHROMA Capital** : 1000 € **Siège** : 381 Ch. des Bas Campons, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP **Objet** : Achat, vente, commercialisation de matériel mécanique, électrique, électronique et notamment d'investigation **Président** : Mr Virgil IONICA demeurant à 381 Ch. des Bas Campons, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP **Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS ANTIBES.

172921

**SARL RENAUD
ASCENSEUR**

SARL au capital de 3200 €uros
Le Waverly, Bât. A,
06200 NICE
RCS NICE n° 753 104 579

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 22/06/2017, prenant effet le 01/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 9 Voie Ro-maine, 06000 NICE.

Validation: RCS NICE.

172924

PAINDOR

**Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 4 000 000 €uros**
**Siège social : Zone Industrielle
1ère Avenue – 14ème Rue
06510 CARROS**
RCS GRASSE 34 3 088 66 2

**CHANGEMENT
DE PRESIDENT**

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 26 juin 2017, Monsieur Stefaan MERCKX demeurant 44 rue Joseph Moïnil, B-1360 PERWEZ, Belgique, a été nommé Président en remplacement de la Société JULES NOTEN COMM. V., démissionnaire, à compter du 1er juillet 2017. Il en sera fait mention au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

172870

**RIVA CANNES
BOAT SERVICE**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €uros**
**Siège social : Bd de la Croisette
Port Pierre Canto
06400 CANNES**
RCS CANNES 514 046 432

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30/06/2016, il résulte que : L'Assemblée Générale Mixte, statuant conformément à l'Article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : CANNES.

172858

LA SCI JULIA Société Civile Immobilière au capital de 100.000 €, immatriculée au RCS ANTIBES sous le n° 514 389 048. Siège social 61, rue de la République, 06600 ANTIBES, D'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017 il en résulte que : Le siège social a été transféré à compter du 21/06/2017 de : 61, rue de la République, 06600 ANTIBES (Alpes Maritimes) à : C/o Cabinet GRIMAZ 36, rue Arson, 06300 NICE, (Alpes Maritimes). En conséquence, le paraphe des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES et de NICE. **Pour avis. Le Représentant légal.**

172932

Rectificatif à l'annonce n° 172771 parue dans Les Petites Affiches des Alpes Maritimes du 29/06/2017 concernant CHROMATIC DECO, il fallait lire : Immatriculation RCS de CANNES.

172925

**« RÉCUP' FER
ET METAUX 06 »**

**S.A.R.L. à Associé Unique au capital de
1.000 €uros**

**Ancien Siège social: c/o Ad'Hoc
Entreprises sas L'Altair D
50 chemin du Val Fleuri - 06800
CAGNES SUR MER Nouveau
Siège social : c/o Azur Secrétariat
Services Le Delphes - 60, avenue de
Nice 06800 CAGNES SUR MER.
RCS : ANTIBES - 794 043 315**

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une A.G.E. du 28/06/2017 l'Associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 01/07/2017 à l'adresse suivante : c/o Azur Secrétariat Services Le Delphes - 60, avenue de Nice, 06800 CAGNES SUR MER. L'Article 4 des statuts a été modifié en ce sens. Inscription modificative sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour avis.**

172926

Aux termes du Procès Verbal de l'AGM en date du 31/03/17, les Associés de la SAS AVANTIS CONCEPT au capital de 2.000.000 € dont le siège social est à GRASSE 06130, 12 Route de Saint Mathieu, RCS GRASSE B 451 819 577, ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200.000 € pour le porter à 2.200.000 € par incorporation directe de cette somme prélevée en totalité sur le compte report à nouveau, à compter de ce jour et par conséquent de modifier l'Article 7 des statuts.

172927

Est résilié à compter du 3 Janvier 2017, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SAS SODI SUD, ayant son siège social à BRON (69500) 6 rue du 35ème Régiment d'Aviation,

Par la SAS EFR France, au capital de 171.940.000 €, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B - 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe, 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à NICE (06000) 5 - 7 Place Franklin, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 20 Janvier 2016.

172928

Lors de la réunion du 30/06/2017, de l'EURL MARILLOU au capital de 7.500 € en liquidation dont le siège social est fixé à NICE (06000) 39, rue Massena, immatriculée au RCS de NICE sous le n° 478 497 746,

le Liquidateur et Associé unique, M. Jean-Louis TAILLADE demeurant 147, route de Bellet à NICE (06200), a approuvé les comptes définitifs de liquidation, se donne quitus de sa gestion, se décharge de son mandat et prononce la clôture de liquidation de la Société au 30 Juin 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis.**

172993

Rectificatif à l'Annonce 172238 parue dans le présent journal du 18/05/17, il faut lire : Par acte SSP du 04/07/17.

172923

Cabinet G H M

Société d'Avocats Inter Barreaux
5, rue Delille – 06000 NICE
Tél : 04 93 83 38 88 - Fax : 04 93 83 53 54

Par assp à CONTES le 04/07/17, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : AS LIGHTING**Capital social** : 4.950 €uros**Siège social** : 986 Route Départementale – 06390 CONTES**Objet social** : Bureau d'étude et de conception de mise en lumière, maîtrise d'œuvre de travaux de mise en lumière : Co-ordination et suivi du chantier.**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Président** : M Arnaud SFECCI né le 14/05/1992 à NICE (06), de nationalité Française, demeurant 2 av Antoine Veran, 06200 NICE.**Cessions d'actions** : Toute cession d'actions est soumise au droit de préemption conféré aux Actionnaires et agrément préalable donné par la collectivité des Actionnaires.

La Société sera immatriculée au RCS de NICE

172930

**LA SOCIETE
DES RESTAURANTS
DE L'OASIS**

**Société par actions simplifiée
au capital de 831 300 €uros**

**Siège social : Rue Jean Honoré Carle
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
380 409 763 RCS CANNES**

**CHANGEMENT
DE PRESIDENT**

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 29/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, Monsieur Eric GIARDINI, demeurant Chemin des Gongsues, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE en remplacement de Monsieur Stéphane RAIMBAULT. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais

17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE

Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00

E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr

site internet : www.petites-affiches.fr

Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2017, le prix de la ligne est de 4.15€
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créeurs

4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE

Tél. 04 93 97 40 00

DÉPÔT LÉGAL JUILLET 2017

Application Mobile Annuaire

Vous recherchez un Avocat, un Notaire, un Huissier,
un Expert-Comptable, un Mandataire?

Votre recherche
facilitée sur les outils
numériques !
(mobile, tablette, desktop)

En un clic :

- > géolocalisez l'adresse de votre interlocuteur,
- > contactez le par mail
- > contactez le par téléphone
- > trouvez l'ensemble de ses coordonnées et spécialités métiers.



annuaire.petitesaffiches.fr



SCIENCE : UN TOUR DU MONDE À L'HYDROGÈNE !

Hydrogène, éolien, photovoltaïque : Energy Observer va appareiller pour un tour du monde réalisé avec des énergies non polluantes. Ce laboratoire flottant met le cap sur le futur



Energy Observer, un laboratoire flottant qui va effectuer un long voyage à la seule force d'énergies renouvelables.

Il y eut *Solar Impulse*, qui a prouvé l'an passé qu'un avion pouvait effectuer le tour du monde avec la seule énergie solaire.

Il y a maintenant *Energy Observer* ⁽¹⁾, un maxi catamaran de 30,5 mètres ayant appartenu à Mike Birch et Peter Blake, qui veut accomplir le même périple en étant le premier navire autonome sans émission de gaz ni particules fines.

Il sera propulsé de façon hybride par de l'hydrogène "puisé" dans l'eau de mer; 130 m² de panneaux photovoltaïques; deux éoliennes à axe vertical et une aile de traction intelligente qui alimenteront deux moteurs électriques.

La formule "H"

"Puiser notre énergie dans la nature, sans l'abîmer, et sans la gaspiller, telle est notre vision du futur, et telle est la vision que nous voulons partager à travers le monde" expliquent les concepteurs de ce voyage conçu comme un laboratoire d'essai.

Avant d'appareiller pour cette aventure scientifique, Energy Observer pourra être... observé à Paris jusqu'au 16 juillet (port du Gros caillou, entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides). Il sera baptisé par Nicolas Hulot, nouveau ministre de l'Écologie, et par Anne Hidalgo, maire de la capitale.

À son programme, six années de navigation, une centaine d'escales dans cinquante pays. Cette expédition permettra de chercher, de peaufiner, de réaliser des expériences innovantes qui, demain peut-être, seront mises à la disposition de tous.

H, c'est la formule chimique et magique de l'hydrogène, élément gazeux sur lequel l'humanité parie pour trouver l'énergie non polluante dont elle a besoin pour se déplacer, chauffer et éclairer, produire... Par chance, il

UN PÉRIPLE DE SIX ANS SUR LES MERS DU GLOBE

est très abondant dans l'univers - le soleil en est constitué par exemple - mais il faut encore apprendre à le produire à moindre coût. Les enjeux sont de taille. Ils s'appellent pollution de l'air et réchauffement climatique causés en grande partie par notre consommation frénétique d'énergies fossiles (pétrole, charbon) qui finit par nous asphyxier.

Produire de l'énergie "propre"

L'hydrogène sera produit à bord d'*Energy Observer*, à partir de l'électrolyse de l'eau de mer, grâce au couplage énergétique.

"Ce bateau est un symbole de la transition énergétique car nous allons explorer les océans sans laisser de trace derrière nous. On profitera aussi des escales pour porter un message positif sur les énergies renouvelables qui représentent l'avenir afin de lutter contre le réchauffement climatique" a expliqué à nos confrères de *20 Minutes* le navigateur malouin Victorien Erussard, à l'origine de ce projet.

Si le fier destrier des mers de Peter Blake et Mike Birch a "perdu" son mât, il est maintenant équipé d'un roof recevant des capteurs solaires. Air Liquide, Accor Hôtels, Thélem, Crédit Maritime et d'autres entreprises ont embarqué dans ce voyage en le finançant. Mais ce projet est encore à la recherche de sponsors pour boucler son budget et... son tour du monde qui s'achèvera à Monaco.

Marie LESIMPLE

⁽¹⁾ Dans sa longue carrière débutée en 1983, il a porté successivement les couleurs de Formule TAG, Tag Heuer, Enza New Zealand, Royal & SunAlliance, Team Legato, Daedalus.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.energy-observer.org>